



2010

RAPPORT FINANCIER



THERMOCOMPACT
FSP-one Inc.
FSP-one
HWA



RAPPORT FINANCIER 2010

SOMMAIRE

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle	page 3
Attestation du président et du directeur général	page 4
Rappel juridique des sociétés du groupe	page 4

COMPTES CONSOLIDES

Rapport de gestion	page 5
Comptes et notes aux états financiers	page 11
Rapport des commissaires aux comptes	page 38
Rapport du président sur le fonctionnement du contrôle interne	page 40
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport précédent	page 50

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MERE : THERMOCOMPACT

Comptes annuels	page 53
Rapport de gestion	page 73
Rapports des commissaires aux comptes	page 86

TEXTES DES RESOLUTIONS.....	page 90
------------------------------------	----------------

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Tenue à l'amphithéâtre de la Maison des Entreprises –sise à ANNECY (74000) - 27 Rue Royale, le 27 mai à 17h 45.

Décisions ordinaires

- Rapport de gestion du conseil d'administration, présentation du rapport du Président et rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,
- Approbation des opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, ainsi que des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 Décembre 2010,
- Approbation des comptes consolidés clos au 31 Décembre 2010,
- Autorisations à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.
- Renouvellement du mandat d'administrateur arrivant à échéance.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion sur les comptes sociaux et consolidés, figurant respectivement en pages 73 à 85 et 5 à 10, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Claude Cornier
Président

Gilles Mollard
Directeur général

FICHES SIGNALÉTIQUES DES COMPOSANTES DU GROUPE

Société mère :

Thermocompact

Siège : Route de Sarves, ZI « les Iles », 74 370 METZ TESSY
Adresse postale : BP 21, 74 371 PRINGY Cedex,
Adresse mail : thermo@thermocompact.com
Forme juridique : SA
Immatriculation, registre du commerce d'Annecy : n° 403 038 037
Code Isin : FR 00 403 71 82
Code APE : 2561 Z
Capital : 5 142 852,39 €

Filiales:

FSP-one

Siège : 31 Rue Giffard, 38 230 PONT de CHERUY
Adresse postale : BP 37, 38 231 Pont de Chérury Cedex,
Forme juridique : SAS
Immatriculation, registre du commerce de Vienne : N° 422 505 347
Code APE : 244 Z
Capital : 4 000 000 €

Hi Tech Wires Asia (HWA),

Siège : VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM
Forme juridique : SARL de droit vietnamien
Certificat d'investissement N° 46301000009
Capital de 3.000.000 \$

FSP-one Inc

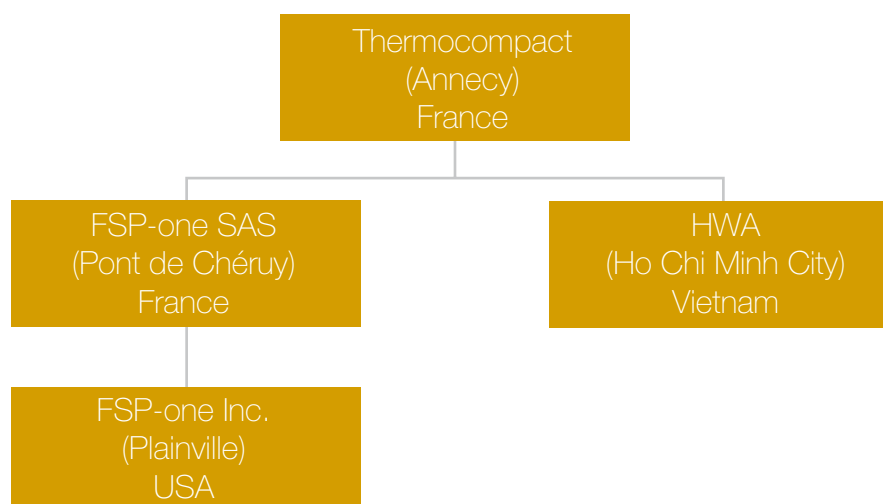
Siège : 36 Taunton Street, PLAINVILLE (Massachusetts) Etats-Unis.
Capital : 900.000 \$

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Historique du Groupe

La compétence historique de Thermocompact réside dans la technique de revêtement métallique par procédé chimique et électrolytique. Thermocompact a diversifié cette technique, issue de la bijouterie, sur d'autres marchés pour couvrir actuellement toutes catégories d'applications allant du spatial, à la déclinaison d'une gamme complète de fils de découpe par électroérosion.

En 2001, Thermocompact a racheté FSP-one pour couvrir un éventail encore plus large d'utilisateurs de fils revêtus. Afin de servir le marché asiatique, en pleine croissance, que le niveau de prix et le risque dollar rend difficile à alimenter rentablement depuis la France, en 2007, Thermocompact a ouvert une filiale au Vietnam. L'organigramme du Groupe est donc aujourd'hui le suivant :



La société THERMOCOMPACT est la société consolidante. Les sociétés dont elle détient plus de 50 % des actions, qui sont donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes des sociétés consolidées ont été, le cas échéant, retraités afin d'assurer une homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation

La consolidation reprend les comptes sociaux retraités conformément aux règles comptables définies dans les notes aux états financiers.

Les principaux indicateurs clés sont donnés ci-après en milliers d'Euros.

	2010	2009
Chiffre d'affaires	63 485	39 239
Résultat opérationnel courant	5 213	470
Résultat net	3 720	- 416
Besoin en fonds de roulement	8 557	6 938
Endettement net	3 956	6 903
Capitaux propres (totaux)	18 475	14 628
Capitaux propres (part du Groupe)	18 120	14 353
Flux de trésorerie générés par l'activité	4 442	4 380
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 118	- 1 105
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 2 567	- 150
Variation nette de trésorerie	691	3 525

Les chiffres clés ci-dessus illustrent parfaitement que le positionnement du groupe, tant par ses choix techniques que géographiques, a permis de pleinement bénéficier de la reprise économique sur 2010, et de retrouver des niveaux de performance d'avant crise. Sachant toutefois que la hausse des cours des matières mécaniquement répercutée dans les prix de vente intervient pour une part importante dans l'accroissement du chiffre d'affaires (9,3 Million d'euros) et du besoin en fonds de roulement. Sur 2010, une première tranche du programme d'investissement d'environ 6 millions d'euros a été lancée dont environ 1 million d'euros figure au bilan des comptes 2010. De par l'ampleur du programme, touchant tous les secteurs, les retombées, en terme de capacité et productivité ne commenceront à porter leurs fruits qu'à partir du milieu du premier semestre 2011.

Analyse du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires sur le secteur « fils & torons » s'élève à 52 372 milliers d'euros contre 32 222 milliers d'euros en 2009. Il est en accroissement en volume de 34% par rapport à l'exercice précédent, et de + 8% par rapport à 2008. La diversification des marchés utilisateurs des produits du groupe a permis d'une part de capitaliser sur les secteurs peu atteints par la crise comme l'aéronautique et d'autre part de bénéficier de la reprise des marchés de fils pour l'électronique, ou les biens d'équipement industriels par exemple.

Le chiffre d'affaires du secteur « revêtement technologique » s'élève à 11 113 milliers d'euros, contre 7 017 milliers d'euros en 2009 et 9 237 milliers d'euros en 2008 avec une demande et des cours métaux qui n'ont cessé de croître sur l'exercice. L'impact hausse des cours de l'or dans le chiffre d'affaires s'élève à 1,3 million d'euros. Le niveau des cours engendre une demande client pour des produits de plus en plus techniques afin de ne déposer le métal que sur la surface utile.

Analyse du résultat opérationnel

1) Par activité

L'activité du secteur fils et torons affiche un résultat opérationnel courant positif de 4 947 milliers d'euros (pour 140 milliers d'euros en 2009) grâce à une pleine utilisation des capacités installées, et aux améliorations de productivité mis en place pendant l'exercice passé.

L'activité revêtement technologique dégage un résultat opérationnel de 266 milliers d'euros quasiment au même niveau que l'exercice précédent confirmant, compte tenu de l'outil de production actuel, une stabilité des résultats.

2) Par zone géographique

Le chiffre d'affaires, par zone géographique, se répartit comme suit :

Par zone géographique	2010	Répartition 2010	2010/2009	2009	Répartition 2009
France	22 516	36 %	+ 31 %	17 197	44 %
Union Européenne	17 398	27 %	+ 70 %	10 248	26 %
Etats-Unis	11 608	18 %	+ 147 %	4 703	12 %
Asie	7 885	12 %	+ 86 %	4 239	11%
Reste du monde	4 079	6 %	+ 43%	2 851	7%

On constate une croissance forte sur l'ensemble des zones et plus particulièrement sur les Etats-Unis et l'Asie. L'Europe, France comprise, contribue pour 63% du CA en 2010 contre 70% en 2009 par la récurrence de ses marchés aéronautique et revêtement de surface.

Evolution prévisible de la situation du groupe et perspectives d'avenir

L'année 2011 débute sur le rythme très soutenu de 2010. Le programme d'investissements accompagné d'une refonte de l'organisation en cours permettront progressivement à partir du deuxième trimestre, d'améliorer le service client par des ressources capacitaires plus techniques, de minimiser l'impact environnemental de l'entreprise, et faire bénéficier au personnel de meilleures conditions de travail. L'outil industriel modernisé et renforcé devrait permettre d'assurer la croissance des deux exercices à venir.

Evénements importants survenus entre la date de cloture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés

Néant

Analyse de l'endettement

L'endettement net du groupe de 3 956 milliers d'euros à fin 2010 est réparti de la façon suivante :

Dettes bancaires moyen terme :	5 529	milliers d'euros
Engagements de crédit-bail :	663	milliers d'euros
Engagements court terme net :	281	milliers d'euros
Disponibilités :	- 2 560	milliers d'euros
Dettes diverses :	43	milliers d'euros

Cet endettement s'élevait à fin 2009 à 6 903 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, le cash flow généré a permis de n'avoir quasiment pas recours aux lignes de crédits court terme autorisées. De nouveaux emprunts et crédits baux ont été souscrits au cours de l'exercice à hauteur de 2 084 milliers d'euros, pour financer les investissements 2010 - 2011. Mais sur ce total 1 704 n'ont pas encore été appelés et ne figurent donc pas au bilan.

Les remboursements de l'exercice (y compris crédit-bail) se sont élevés - 2 737 milliers d'euros.

La trésorerie s'est améliorée de 691 milliers d'euros.

A fin 2010, le ratio de gearing est de 0,21.

Activité du groupe en matière de recherche et développement

Au titre des frais de recherche et développement, les dépenses se sont élevées à 651 milliers d'euros dont 622 milliers figurent en charges opérationnelles, et 29 milliers d'euros figurent en immobilisations incorporelles. Un recentrage de l'activité de recherche est prévu pour 2011.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité du groupe

A/ Conséquences sociales

Les principales informations concernant les données sociales du groupe sont résumées dans le tableau ci dessous :

	2010	2009
Effectif au 31 décembre	240	227
Effectif moyen	235	230
Effectif à temps partiel	10	11
Nombre de recrutements en CDI	9	5
Nombre de recrutements en CDD	12	2
Nombre de départs (hors licenciements)	11	20
Nombre de licenciements	2	6
Nombre de jours d'absence	3 391	2 939
Masse salariale hors charges (en milliers d'euros)	5 952€	5 673€
Nombre d'accidents du travail	32	11
Dépenses formation (en milliers d'euros)	72€	21€
Nombre d'heures de formation	1 325	739
Nombre de personnes formées	83	105
Nombre de personnes handicapées	3	2
Nombre d'intérimaires moyen	24	9

B/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Le métier de base du Groupe, spécialisé dans le revêtement de surface de haute technicité, requiert l'usage de l'électrolyse. Dans toutes les unités, des personnels hautement qualifiés encadrent la formation des opérateurs et s'assurent de l'habilitation des personnes manipulant des produits dangereux.

La société THERMOCOMPACT, dans ce contexte, a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et pour l'environnement, et requis la même exigence envers les filiales :

- Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 ;
- La société THERMOCOMPACT est certifiée ISO 14000 (système de Management Environnemental), depuis juillet 2002 ; les deux filiales de production s'engagent dans la même démarche, afin d'obtenir la qualification en 2011.
- Dans chaque filiale, un responsable environnement et sécurité est garant de la politique de prévention des risques.
- Tous les sites de production respectent les réglementations des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les organes de contrôle public, comme la DRIRE en France, assurent à ce titre un contrôle permanent et très strict.

Analyse des risques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains risques sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une meilleure transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risque de marché

Risque de change

Le Groupe est soumis à ce risque sous deux formes :

- a) Le risque de conversion des comptes de la filiale américaine, dont la monnaie de transactions est le dollar et dont les états financiers sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.
- b) Le risque d'exposition commerciale, puisque le Groupe vend aux Etats-Unis et en Asie en dollars pour un volume supérieur aux achats effectués dans cette monnaie.

Risque de taux

Les emprunts sont répartis équitablement entre taux variable et fixe. Une analyse est menée lors de la souscription de chaque emprunt pour étudier le bien fondé d'une couverture de taux.

Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimise l'impact. Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles est de fait limité par des délais de règlement courts.

Risque de liquidité

L'un des contrats d'emprunt comporte une clause de remboursement anticipé, en cas de non-respect des ratios consolidés de Gearing et de leverage du groupe : le gearing devant être inférieur à 1 et le leverage à 3. A fin 2010, ces ratios sont conformes.

Risque sur matières premières et prix

Les matières premières principalement utilisées dans nos process de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles. Le coût des principaux achats peut fluctuer de manière significative. Pour l'ensemble des activités du Groupe, les prix de vente clients sont indexés sur les cours matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Le groupe Thermo-Technologies applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index-fr.htm. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Au cours de l'exercice, le groupe Thermo-Technologies a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée sur la consolidation des filiales suite au projet « business combinations phase II »,
- IAS 39 : amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intra-groupe,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise suite au projet « business combinations phase II »,
- Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2008 et avril 2009) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Thermo-Technologies n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2010.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2010, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- IFRS 7 : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

COMPTES CONSOLIDÉS

A) Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2010		Exercice 2009	
Chiffre d'affaires	4-2	63 485		39 239	
Autres produits de l'activité		4		7	
Achats consommés		- 39 996	-63,0%	- 21 586	-55,0%
Charges de personnel		- 10 458	-16,5%	- 8 397	-21,4%
Charges externes		- 6 596	-10,4%	- 5 833	-14,9%
Impôts & taxes		- 929	-1,5%	- 806	-2,1%
Dotations aux amortissements		- 2 173	-3,4%	- 2 122	-5,4%
Dotations nettes aux dépréciations et provisions		- 31		- 120	
Variation des stocks de produits finis et en cours		2 129		44	
Autres produits d'exploitation		31		235	
Autres charges d'exploitation		- 253		- 192	
Résultat opérationnel courant	4-3	5 213	8,2%	470	1,2%
Autres charges opérationnelles		-1		-35	
Résultat opérationnel		- 5 214	8,2%	435	1,1%
Produits de trésorerie		3		12	
Coût de l'endettement financier brut		- 315		- 419	
Coût de l'endettement financier net	4-4	- 312		- 407	
Autres produits et charges financiers	4-5	369		- 395	
Charge d'impôt	4-6	- 1 551		- 49	
Résultat net		3 720	5,9%	-416	-1,1%
Part du Groupe		3 633	5,7%	-449	-1,1%
Intérêts minoritaires		87		33	
Ecart de conversion		114		-15	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		114		-15	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		3 834		-432	
Part du groupe		3 754		- 465	
Intérêts minoritaires		80		33	

Résultat par action : part du groupe

Résultat net et résultat net dilué * (en €)	4-7	2,35	- 0,29
---------------------------------------------	-----	------	--------

* Il n'existe aucun instrument dilutif

B) Etat de situation financière

	notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009	
ACTIF	Actif courant			
	Trésorerie & équivalents de trésorerie	5.1	2 561	2 626
	Créances clients et comptes rattachés	5.2	10 298	7 118
	Stocks	5.3	9 821	5 916
	Autres actifs courants	5.4	774	699
	Créance d'impôt société < 1 an			499
	Total de l'Actif courant		23 454	16 858
	Actif non courant			
	Créance d'impôt société > 1 an			
	Impôts différés actifs	5.11	250	402
Autres actifs non courants			13	
Immobilisations corporelles	5.5	11 709	12 581	
Actifs financiers		41	20	
Immobilisations incorporelles	5.6	741	756	
Goodwill	5.7	2 017	1 994	
Total de l'Actif non courant		14 758	15 766	
TOTAL ACTIF		38 212	32 624	
PASSIF	Passif courant			
	Dettes financières courantes	5.9	2 994	3 705
	Fournisseurs et comptes rattachés	5.8	7 614	5 671
	Dettes d'impôts société		1 781	
	Autres passifs courants	5.10	2 941	1 623
	Provisions courantes			
	Total du Passif courant		15 330	10 999
	Passif non courant			
	Dettes financières non courantes	5.9	3 523	5 824
	Impôts différés passifs	5.11	421	760
	Provisions non courantes	5.12	441	391
	Autres passifs non courants		22	23
	Total du Passif non courant		4 407	6 997
	Capital social		5 143	5 143
	Réserves		9 537	9 972
Résultat consolidé		3 633	-449	
Ecart de conversion		-193	-314	
Capitaux propres : Part du Groupe	D	18 120	14 353	
Intérêts minoritaires		355	275	
Total Capitaux propres	D	18 475	14 628	
TOTAL PASSIF		38 212	32 624	

C) Tableau de flux de trésorerie

	2010	2009
Résultat net consolidé (y compris minoritaires)	3 720	-416
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	2 071	2 136
Gains et pertes de changes latents liés aux effets de change		
Plus et moins values de cession	118	4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	5 909	1 724
Coût de l'endettement financier net	312	407
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	1 551	49
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	7 772	2 179
Impôts versés	489	-352
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 3 819	2 553
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	4 442	4 380
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-1 097	-1 175
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		72
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-21	-2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 118	-1 105
Rachats et reventes d'actions propres		-32
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		-232
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	482	7 640
Remboursements d'emprunts	-2 737	-7 119
Intérêts financiers nets versés	-312	-407
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 2 567	- 150
Incidence des variations de cours de devises	-65	399
Variation de la trésorerie nette	691	3 525
Trésorerie d'ouverture	1 588	-1 937
Trésorerie de clôture	2 279	1 588
Variation de trésorerie	691	3 525

Après une année de décroissance en 2009, où la baisse d'activité et de résultat s'était compensée en terme de trésorerie par la diminution du besoin en fonds de roulement, l'année 2010 est marqué par l'effet inverse. Le flux net de trésorerie générée par l'activité est donc maintenu au même niveau soit 4,4 M€, dégageant un excédent de 0,7 million d'euros après remboursement des échéances annuelles de la dette et paiement des investissements autofinancés.

D) Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	réserves et résultats consolidés	Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres : part du Groupe	Capitaux propres : part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2008	5 143	4 582		5 655	- 299	15 081	242	15 323
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto détenus			- 32			- 32		- 32
Dividendes (1)				- 232		- 232		- 232
Résultat, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net de l'exercice				- 449		- 432	33	- 416
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 15	- 15		- 15
Capitaux propres au 31 décembre 2009	5 143	4 625	- 32	4 931	- 314	14 353	276	14 628
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto détenus			13			13		13
Dividendes								
Résultat, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net de l'exercice				3 633		3 633	87	3 720
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					121	121	- 7	114
Capitaux propres au 31 décembre 2010	5 143	4 625	- 19	8 564	- 193	18 120	355	18 475

(1) soit un dividende par action de 0,15 € décidé par l'assemblée générale du 4 juin 2009.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, principes comptables

Thermocompact est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé à Metz-Tessy (Zone Industrielle "Les îles", route de Sarves, 74370).
Les activités du Groupe sont décrites en note 4.1.

1.1. Modalités d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale fixée au 27 mai 2011.

Retraitement des comptes antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes déjà publiées dans les cas suivants :

- activités cédées (IFRS 5),
- calcul provisoire de regroupements d'entreprises,
- changements de méthode comptable,
- corrections d'erreurs.

Aucune de ces conditions n'a conduit à modifier la présentation des comptes et de l'information financière.

1.2. Référentiel comptable

1.2.1. Déclaration de conformité et évolution de la réglementation

Le groupe Thermo-Technologies applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index-fr.htm. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Thermo-Technologies a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée sur la consolidation des filiales suite au projet « business combinations phase II »,
- IAS 39 : amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intra-groupe,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise suite au projet « business combinations phase II »,
- Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2008 et avril 2009) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,

- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs.

Aucun de ces textes n'emporte de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Thermo-Technologies n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ces textes au 31 décembre 2010.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2010, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées,
- IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- IFRS 7 : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- Annual improvements (textes publiés par l'IASB en mai 2010) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

1.2.2. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les placements de trésorerie à court terme.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

Résumé des estimations significatives

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs au cours d'un exercice ultérieur concernent les goodwill, les coûts de développement, les impôts différés et les provisions pour indemnités de départ en retraite.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés attendus des projets concernés.

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 1.4.12 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Pour l'évaluation des provisions pour indemnités de départ en retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles définies au point 1.4.13. En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.3. Principes de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

La société Thermocompact SA est l'entreprise consolidante. Les entreprises dont Thermocompact détient plus de 20 % des actions, et donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

1.3.2. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

En application de la norme IAS 21, "Effet des variations des cours des monnaies étrangères", chaque filiale du Groupe comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère à la date de clôture, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres.

Lors de la « Première application du référentiel IFRS », le Groupe n'a pas retenu l'option consistant à transférer en réserves consolidées les écarts de conversion au 1er janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. En cas de cession ou liquidation de la filiale étrangère, les écarts de conversion initialement reconnus en capitaux propres seront comptabilisés au compte de résultat.

Les filiales étrangères utilisent comme monnaie fonctionnelle la monnaie de leur pays respectif. En l'espèce, la monnaie locale de comptabilisation de FSP-one Inc. est le dollar, et celle de HWA le Vietnam Dong. Les taux de conversion utilisés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

1 € =	Dollar	Dong
Taux au 31 décembre 2010	1,3362	24 884
Taux moyen du deuxième semestre 2010	1,3252	25 005
Taux moyen du premier semestre 2010	1,3285	24 491
Taux de clôture du 31 décembre 2009	1,4406	25 724

1.3.3. Date de clôture des exercices des entreprises consolidés

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont tous clos en date du 31 décembre 2010.

1.3.4. Opérations et comptes intragroupe

Toutes les transactions, soldes, produits et charges intragroupe font l'objet d'une élimination.

1.4. Principes comptables

Le bilan est présenté par liquidité décroissante, de même que les précisions apportées ci-après sur les différents postes.

1.4.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme répondants aux critères de la norme IAS 7, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

1.4.2. Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.4.3. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères détenues par les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro sont comptabilisées au cours de clôture, et les pertes et gains de change latents sont immédiatement comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de conversion sur avances long terme consenties à la société FSP-one Inc. par les autres sociétés du Groupe constituent en substance une augmentation de l'investissement net du Groupe dans cette entreprise étrangère et sont donc inscrits dans les capitaux propres consolidés.

1.4.4. Stocks

Les stocks de matières premières, précieuses ou non, sont valorisés en « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production, conformément aux principes communément admis par la norme IAS 2. Ce coût de production prend en compte un niveau normal d'activité de l'outil de production. En cas de sous activité, les calculs ne sont pas établis sur une utilisation effective mais normative de cet outil.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation.

1.4.5. Immobilisations corporelles

A l'exception du terrain et des bâtiments d'Annecy de Thermocompact réévalués dans le cadre d'IFRS 1, les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (comptabilisation au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles).

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. La nature des équipements industriels utilisés dans le Groupe ne requiert pas leur éclatement par composants.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des biens inscrits à l'actif faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuie le calcul des amortissements sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Constructions | 30 à 40 ans |
| • Agencements | 10 ans |
| • Matériel et outillage | 7 à 15 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Mobilier, matériel de bureau | 5 à 10 ans |

1.4.6. Actifs financiers

Ce poste regroupe les dépôts et cautionnements, ainsi que les titres de participation des sociétés non consolidées. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne détient aucun titre de société hors groupe.

1.4.7. Immobilisations incorporelles et goodwill

Logiciels

Les logiciels acquis par le Groupe sont comptabilisés à hauteur des coûts encourus pour les acquérir. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée entre 5 et 10 ans. Les coûts associés à leur maintien en fonctionnement sont comptabilisés en charges.

Concessions de terrains

Au Vietnam, malgré l'impossibilité d'acquérir un terrain, les investisseurs étrangers peuvent obtenir un droit d'utilisation du sol à des fins économiques grâce à la Land Law de 1987. Le contrat signé par la filiale lui octroie ce droit pour 49 ans. Ce droit s'analyse comme une concession, enregistrée par conséquent en immobilisations incorporelles et amortie sur la durée du contrat.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité, s'ils respectent certains critères.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, celle-ci ne dépassant pas cinq ans. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20, le crédit d'impôt recherche associé aux projets de développement immobilisés est comptabilisé en produit constaté d'avance, celui relatif aux charges de recherche est déduit desdites charges. La quote-part du crédit impôt recherche inscrit en produit constaté d'avance est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif.

Les frais de recherche ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38, sont comptabilisés en charges pour un montant indiqué au § 5.6.

Goodwill

Le poste « goodwill » regroupe les fonds de commerce et les écarts d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de participation. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition.

Rappelons que lors de la première application des normes IFRS, le Groupe avait choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

1.4.8. Dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés

En application de la norme IAS 36, la société effectue des tests de dépréciation de ses goodwill et de ses coûts de développement non encore amortis à chaque clôture annuelle (ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur) et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur pour les autres actifs immobilisés.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient fait l'objet d'une estimation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas réversible.

1.4.9. Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale. Les titres auto-détenus, dans le cadre de l'animation du titre par le contrat de liquidité sont imputés en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cession de ces titres auto-détenus, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur le compte de résultat IFRS.

1.4.10. Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts liés à l'emprunt, puis ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

La part remboursable à moins d'un an est classée en « Dette financière courante ».

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés, le cas échéant, à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit latent ou la perte latente sur la partie de l'instrument financier que l'on détermine être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de la couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur les instruments de couverture sont inclus en résultat.

A fin 2010, le Groupe n'a pas de couverture de taux.

En terme de couverture de change, le Groupe souscrit régulièrement des contrats de vente à terme qui donnent lieu à la comptabilisation décrite ci-dessus.

1.4.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût historique.

1.4.12. Impôts différés

Les comptes consolidés tiennent compte des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est de 5 ans. Ces prévisions et hypothèses sont revues chaque année et ont été établies à fin 2010 en tenant compte du contexte de crise économique et financière.

Concernant la société HWA, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur cet exercice, pourtant bénéficiaire, du fait de l'exonération de taxe dont jouit la filiale sur les trois prochaines années.

1.4.13. Avantages au personnel

Engagements de retraite

Les sociétés françaises du Groupe financent les régimes de retraite par le versement de cotisations à des organismes extérieurs. Il s'agit donc de régimes dits à cotisations définies par lesquels le Groupe est définitivement exonéré d'appel de fonds complémentaires.

Echappe à cette modalité le versement de l'indemnité de départ retraite, régime à prestations définies, dont le montant versé dépend du salaire, de l'ancienneté et de la catégorie professionnelle du salarié au moment de son départ en retraite.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite, pour les sociétés françaises, est effectué conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », par le service financier de Thermocompact.

Conformément aux possibilités offertes par IAS 19, le Groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

La provision est calculée selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à cette date) en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- l'âge de départ en retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'augmentation des salaires,
- le taux d'actualisation.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Chaque année les mesures législatives, et notamment celles qui figurent dans les lois sur le financement de la sécurité sociale sont analysées pour étudier leur impact sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite. La société a examiné, à ce titre, l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites. Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (profil de carrière, âge, date d'entrée dans la vie active...), le groupe a modifié l'hypothèse d'âge de départ en retraite en le portant de 65 à 67 ans. L'impact de cette modification, comptabilisé dans le résultat opérationnel courant de la période, représente une réduction de l'engagement de 22 K€.

La provision est comptabilisée sous déduction de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements (fonds d'assurance).

La seule obligation de la filiale américaine contractée avec ses salariés en matière de retraite consiste en un engagement d'abondement jusqu'à un maximum de 2% des salaires sur les versements effectués par les salariés dans le cadre d'un régime « 401K » : ce régime est un régime à cotisations définies.

Médailles du travail

Les gratifications données lors de l'attribution des médailles du travail sont provisionnées dans les comptes. Les hypothèses actuarielles retenues sont identiques à celles des engagements de retraite.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et primes dans le cadre des obligations juridiques ou des pratiques passées générant une obligation implicite.

1.4.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

1.4.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les activités abandonnées ou en cours de cession seraient comptabilisées selon la norme IFRS 5, si tel était le cas.

1.4.16. Chiffre d'affaires et dividendes

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Dividendes

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

1.4.17. Information sectorielle

Conformément au suivi managérial, l'activité est analysée en fonction du type de produits et de leur commercialisation, à savoir : d'une part les « fils et torons » conçus, fabriqués et commercialisés par le groupe ; d'autre part le revêtement technologique appliqué sur un substrat fourni par les clients.

Par ailleurs le chiffre d'affaires par zone géographique continuera d'être publié car cette information revêt un caractère significatif.

1.4.18. Contribution économique territoriale (CET)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilisait la taxe professionnelle en charges opérationnelles. Le groupe a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles cotisations sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2009 pour la taxe professionnelle.

1.5. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés ci dessous - dont Thermocompact détient directement ou indirectement plus de 50%- sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- Hi-Tech Wires Asia (HWA), SARL de droit vietnamien, dont le siège social est à Binh Duong, détenue à 99,97% par Thermocompact et 0,03 % par FSP-one.
- FSP-one SAS, de droit français, dont le siège social est à Pont de Chérury (38), détenue à 95% par Thermocompact.
- FSP-one Inc., dont le siège social est à Plainville (USA), détenue à 100 % par FSP-one SAS.

Désignation	Société de droit	% d'intérêt	% de contrôle
Thermocompact	Français	Consolidante	Consolidante
HWA	Vietnamien	100%	100%
FSP-one SAS	Français	95%	95%
FSP-one Inc.	Américain	95%	95%

3. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'étant intervenu, les comptes sont parfaitement comparables quant à leur méthode de comptabilisation.

4. Détail des postes du compte de résultat

4.1. Descriptif des activités

La gestion du Groupe s'articule autour de deux segments d'activité :

Le revêtement technologique

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal - souvent précieux - par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées. Les pièces à revêtir sont généralement fournies par les clients. Il s'agit donc d'une relation partenariale de type sous-traitance.

Les fils et torons

Le groupe, selon la même technologie de galvanoplastie, revêt, tréfile et toronne des fils à base de cuivre, laiton, argent ou autres alliages utilisés dans des marchés aussi divers que les machines d'usinage par micro - étincelage, la fabrication de câbles de haute technologie pour l'aéronautique, les télécommunications, la passementerie, les cordes de guitare etc.

4.2. Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

Par secteur d'activité	2010	2009
Fils & Torons	52 372	32 222
Revêtement Technologique	11 113	7 017
	63 485	39 239

Grâce à un positionnement géographique international (USA, Brésil, Asie) et sectoriel sur des marchés récurrents porteurs (aéronautique), le groupe a bénéficié de la reprise sur l'année 2010. L'indexation des prix de ventes sur les cours matière a, en terme de valeur amplifié mécaniquement la croissance du chiffre d'affaires de 9.3 million d'euros.

Par zone géographique	2010	Répartition 2010	2010/2009	2009	Répartition 2009
France	22 516	36 %	+ 31 %	17 197	44 %
Union Européenne	17 398	27 %	+ 70 %	10 248	26 %
Etats-Unis	11 608	18 %	+ 147 %	4 703	12 %
Asie	7 885	12 %	+ 86 %	4 239	11%
Reste du monde	4 079	6 %	+ 43%	2 851	7%

L'Europe reste un secteur de marchés récurrents. L'Asie représente une zone en forte croissance. Les Etats-Unis a été la zone à plus forte progression, une part de son marché est aussi plus volatile en fonction de la conjoncture.

4.3. Résultat opérationnel courant par secteur d'activité

	2010	% CA	2009	% CA
Fils & Torons	4 947	9,4%	140	0,4%
Revêtement Technologique	266	2,4%	330	4,7%
ROC	5 213	8,2%	470	1,2%
EBITDA	7 416	11,7 %	2 711	6,9 %

Les réorganisations et modifications de process opérées en 2009 ont porté leurs fruits sur l'exercice 2010, ce qui, conjugué à la reprise de la demande, a permis au groupe de renouer avec des niveaux de résultats corrects pour un métier de l'industrie intermédiaire.

4.4. Coût de l'endettement financier net

Les produits de trésorerie s'élèvent à 3 milliers d'euros, correspondant à des placements court terme. Les charges financières sont en forte diminution par rapport à l'exercice précédent, du fait du désendettement, de la baisse des taux et au recours extrêmement limité aux crédits court terme sur 2010.

Les principaux postes composant les 315 milliers d'euros d'intérêts sont :

- les intérêts bancaires sur emprunts à moyen terme : 237 milliers d'euros
- les intérêts sur endettement court terme : 40 milliers d'euros
- les intérêts sur financement crédit bail : 35 milliers d'euros.

4.5. Autres produits et charges financiers

Ces postes enregistrent les écarts de change réalisés ou latents. Au cours de l'exercice, les gains de change ont été plus importants sur le premier semestre que le second. L'exercice se solde par un résultat de change positif de 369 milliers d'euros.

4.6. Réconciliation de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice, soit 1 551 milliers d'euros, se décompose en :

- Une charge d'impôt exigible de 2 024 milliers d'euros
- Un produit d'impôt différé de 473 milliers d'euros.

Résultat consolidé			3 720
	Impôt théorique	33,33%	- 1 757
Contribution sociale			- 44
Traitement spécifique impôt différé US			21
Réintégrations permanentes			60
Ecart de taux d'imposition Vietnam 0%, USA 43,5%			169
Charge d'impôt constatée			- 1 551

Les sociétés Thermocompact et FSP-one SAS sont intégrées fiscalement.

4.7. Résultat par action en euros

	2010	2009
Nombre d'actions en circulation à la clôture	1 541 963	1 540 307
Résultat opérationnel courant	5 212 832	469 865
Résultat net consolidé (part du Groupe)	3 633 230	- 448 976
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 720 084	- 416 347
Résultat opérationnel consolidé par action	3,38 €	0,31 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (part du Groupe)	2,36 €	- 0,29 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (de l'ensemble consolidé)	2,41 €	- 0,27 €
Dividende ordinaire par action *	0,75 €	0

* Dividende proposé à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

Au 31 décembre 2010, la société détient 2 892 de ses titres dans le cadre du contrat de liquidité, la moyenne sur l'année étant de 3 059 titres.

4.8. Effectif

	Effectif moyen 2010	Opérateurs	Techniciens et employés	Ingénieurs et cadres	Effectif moyen 2009
Fils & Torons	190	102	58	29	185
Revêtement Technologique	46	26	11	9	45
	235	128	69	38	230

Le recours au personnel intérimaire sur l'exercice équivaut à 24 personnes contre 9 en 2009.

4.9. Rémunération des mandataires sociaux

La gestion du Groupe s'articule autour de deux segments d'activité :

4.9.1 Rémunération des mandataires sociaux :

Au titre des salaires et avantages en nature : Néant *

**Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par Thermocompact mais par la société SOFIL. Sa prestation est incluse dans la refacturation à Thermocompact dans le cadre du contrat de services liant les sociétés Thermocompact et Sofil, comme indiqué dans la note 6.3.*

4.9.2 Rémunération des mandataires sociaux

Au titre des jetons de présence : 37 000€

5. Détail des postes du compte de bilan

5.1. Trésorerie

Les liquidités à l'ouverture de l'exercice étaient de 2 626 milliers d'euros, à la clôture, elles atteignent 2 561 milliers d'euros.

5.2. Créances clients et comptes rattachés

Par activité	2010	2009
Fils & Torons	7 825	5 623
Revêtement Technologique	2 724	1 738
Revêtement de surface cédé & divers	21	20
Brut	10 574	7 381
Fils & Torons	201	201
Revêtement Technologique	54	41
Revêtement de surface cédé	21	21
Dépréciations	276	263
Fils & Torons	7 648	5 422
Revêtement Technologique	2 650	1 696
Montant net	10 298	7 118

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente une balance âgée des créances non échues et non dépréciées ; le second détaille les créances dépréciées.

ECHEANCIER	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009
< 1 mois	6 861	4 368
> 1 mois < 3 mois	3 417	2 750
> 3 mois < 6 mois	20	
> 6 mois		
TOTAL	10 298	7 118

L'augmentation des encours clients s'explique par le volume d'activité, les conditions de paiement n'ayant pas été modifiées.

Créances douteuses par échéances	Total	Litiges en justice	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	275	0	40	235
comptabilisées en pertes de l'exercice	-1			-1
recouvrées en 2010	-3			-3
comptabilisées en douteux	18			18
Ecart de conversion	1			1
Fin d'exercice	290	0	40	250
recouvrables en 2011	16			16
Dépréciations	Total	Litige	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	263	0	34	229
reprises sur créances perdues	-1			-1
recouvrées en 2010	-2			-2
dépréciation 2010	16			16
Fin d'exercice	276	0	34	242

Les dépréciations correspondent au montant hors taxes des créances considérées comme douteuses. En l'espèce il s'agit de cinq décisions de justice communiquées au cours de l'exercice sur l'activité revêtement technologique.

5.3. Stocks

Par nature	2010	2009
Matières premières et autres approvisionnements		
Fils & torons	2 411	2 014
Revêtement de surface	1 750	875
Sous total	4 161	2 889
Produits finis et en cours		
Fils et torons	5 668	3 030
Revêtement de surface		
Sous total	5 668	3 030
Dépréciations		
Fils & torons	- 8	- 4
Revêtement technologique		
Montant net	9 821	5 916

Par activité	2010	2009
Fils & torons	8 071	5 040
Revêtement technologique	1 750	875
Montant net	9 821	5 916

L'augmentation s'explique par la hausse du volume d'activité, des cours. De plus la hausse des livraisons sur les Etats-Unis augmente le niveau de stock, par le délai de transport, les produits restant la propriété du groupe pendant le transport.

5.4. Autres actifs courants

Par nature	2010	2009
Emballages consignés	45	27
Personnel & charges sociales	19	5
Etat TVA	384	165
Etat subventions & produits à recevoir	24	190
Débiteurs & créditeurs divers	38	19
Avances et acomptes et avoirs à obtenir	8	18
Juste valeur couverture de change	8	40
Charges constatées d'avance	248	235
Total	774	699

Les échéances de ces actifs sont inférieures à 3 mois. La diminution du poste subvention s'explique par la suppression de la taxe professionnelle, en 2009, et sur les exercices précédents, ce poste enregistrait le dégrèvement à percevoir sur l'exercice suivant. Le mécanisme de la CET ne le justifie plus.

5.5. Immobilisations corporelles

Valeurs Brutes	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 424	22 757	31 181
Acquisitions	4	1 048	1 052
Virements compte à compte	28	-28	
Cessions et mises hors service		- 717	- 717
Ecart de conversion	22	128	150
Valeurs brutes fin de période	8 478	23 188	31 666

Les investissements correspondent au démarrage du plan qui concerne l'augmentation de capacité, d'amélioration de l'impact environnemental et conditions de travail sur les différents secteurs d'activité et tous les sites de production.

Amortissements	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Amortissements à l'ouverture	3 637	14 963	18 600
Dotations de la période	590	1 372	1 962
Cessions et mises hors service		- 612	- 612
Ecart de conversion	1	5	6
Cumul amortissements fin de période	4 228	15 729	19 957
Valeurs Nettes	4 250	7 459	11 709

Par activité	2010	2009
Fils & torons	10 086	10 806
Revêtement technologique	1 623	1 776
Montant net	11 709	12 581

5.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- à la concession d'utilisation du sol au Vietnam. Cette concession s'amortit sur 49 ans.
- aux logiciels achetés au sein du Groupe.
- Aux projets d'études développés au sein des entreprises françaises et débouchant notamment sur des prises de brevets. Les projets n'ayant pas atteint encore leur stade d'industrialisation ne sont pas amortis. Ils le seront sur la durée d'utilité des différents projets. Pour des raisons de confidentialité, les brevets n'ayant pas été déposés, les sujets ne sont pas listés dans le rapport, ils concernent, dans leur majorité, l'activité «Fils & Torons».

Les dépenses totales de recherche se sont élevées à 649 milliers d'euros dont 622 milliers figurent en charges opérationnelles, et 27 milliers d'euros ont été activés en immobilisations incorporelles. Afin de faciliter la lisibilité et le suivi des projets activés, la comptabilisation du crédit impôt recherche sur ces projets a été modifiée et figure en produit constaté d'avance. La correction a porté sur les deux exercices passés pour 172 milliers d'euros.

Valeurs Brutes	Concession terrain	Logiciels	R&D	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	337	567	205	1 108
Acquisitions / Création		18	27	45
Impact CIR exercices antérieurs			172	172
Cessions et mises hors service		- 15	- 153	- 169
Ecart de conversion	11	1		12
Valeurs brutes fin de période	348	570	251	1 169

Amortissements	Concession terrain	Logiciels	R&D	Total
Amortissements à l'ouverture	20	332		352
Dotations de la période	7	45	178	230
Cessions et mises hors service		- 3	- 153	- 156
Ecart de conversion	1			1
Cumul amortissements fin de période	28	374	25	427
Valeurs Nettes	320	196	226	741

Un projet mené en partenariat avec une société importante ne semble pas pour des raisons économiques pouvoir déboucher à l'horizon des cinq prochaines années, il a donc été décidé d'amortir en une fois les coûts de développement liés et supprimer le projet de l'actif. Les coûts de développement non encore amortis au 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un test de dépréciation sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs attendus des projets concernés et actualisés au taux de 8,75%. Cette analyse a confirmé le bien fondé de la valeur d'actif des coûts de développement maintenus au 31 décembre 2010.

5.7. Goodwill

Le Goodwill s'élève, fin d'exercice, à 2 017 milliers d'euros. Une quote-part de ce montant étant valorisée à l'origine en devise, une variation de 23 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice sur la ligne « Ecart de conversion ».

Le goodwill se répartit par UGT de la façon suivante :

En milliers d'euros	Valeur à la clôture
Fils et torons	1 944
Revêtement technologique	73
Total	2 017

Des tests de dépréciation sont effectués sur ces différents actifs.

Les hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- un taux sans risque de 3,12%,
- une prime de risque de 6,39%,
- un bêta désendetté de 1,
- un taux de croissance à l'infini de 1.

Sur ces bases et compte tenu de la structure financière retenue, le taux d'actualisation utilisé pour réaliser les tests de dépréciation est de 8.67%, contre 9.09 % en 2009.

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les données prévisionnelles retenues pour ces tests ont été élaborées, sur une période de 5 ans, sur la base du budget 2011 puis d'une évolution prenant en compte le business plan des activités courantes, approuvés par la direction.

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur le goodwill. Seul un taux d'actualisation supérieur à 30 % conduirait à constater des dépréciations sur les goodwill.

5.8. Endettement

Dettes financières	Capital restant dû au 31/12/09	Nouveaux emprunts	Remboursements sur l'exercice	Capital restant dû au 31/12/10	Dont part < 1 an	Part > 1 an et < 5 ans	Part > 5 ans
Endettement bancaire Moyen terme	7 746	180	2 397	5 529	2 459	3 070	-
Endettement crédit-bail	684	272	293	663	236	427	-
Endettement divers	58	25	47	36	10	25	-
Concours bancaires court terme	1 038	281	1 038	281	281		
Intérêts courus	3	8	3	8	8		
Endettement	9 529	766	3 778	6 517	2 994	3 523	
Liquidités	2 626			2 561			
Endettement net	6 903			3 956			

Outre les emprunts ci-dessus, Thermocompact a souscrit pour 1,7 million d'emprunt qui seront appelés au fur et à mesure de l'avancée du programme d'investissements.

a) Structure de l'endettement

Les emprunts et dettes financières, à moyen terme à l'origine, sont détaillés par nature de taux dans le tableau ci-dessous. L'intégralité de la dette a été contractée en euros.

	Total	Taux variables	Taux fixes
Moyen terme			
Endettement bancaire Moyen terme	5 529	2 870	2 659
Endettement en crédit-bail	663		663
Endettement divers	35		35
Total	6 227	2 870	3 357

L'arbitrage choisi, taux fixes, taux variables permet d'assurer une bonne couverture du risque de taux.

b) Information sur les clauses d'exigibilité

Comme indiqué précédemment deux emprunts auprès de l'une de nos banques sont soumis au respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/10
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées/Capitaux propres consolidés)	< 1	0,21
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	0,54

Au 31 décembre 2010, le groupe respecte donc largement ces covenants.

L'emprunt auprès du Crédit Agricole, dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'élève à 98 K€ dans les comptes sociaux de Thermocompact, fait l'objet d'une clause d'exigibilité qui pourrait s'appliquer en cas de perte de la moitié du capital social. Dans le cas de la mise en oeuvre de ces clauses, ce prêt ainsi que ceux accordés antérieurement ou postérieurement avec la même banque deviendraient immédiatement exigibles. Ces clauses n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2010.

c) Information sur les lignes de crédits autorisées

Le groupe bénéficie des autorisations suivantes :

- des crédits court terme garantis par des créances clients à hauteur de 3,4 M€
- de découvert à hauteur de 2,1 M€.

5.9. Fournisseurs

Répartition par activité	2010	2009
Fils & Torons	6 022	4 701
Revêtement Technologique	1 592	806
Investissements		164
Total	7 614	5 671

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente un échéancier des montants dus aux fournisseurs.

	Au 31/12/10	Au 31/12/09
< 1 mois	4 103	3 283
> 1 mois < 3 mois	3 510	2 295
> 3 mois < 6 mois		93
Total	7 614	5 671

Sur l'exercice, même si les assureurs crédit ont revu favorablement les en-cours qu'ils accordaient aux principaux fournisseurs stratégiques du groupe, la hausse permanente des cours a contraint à des paiements plus courts que négociés pour rester dans les limites de crédit autorisés.

5.10. Autres passifs courants

	2010	2009
Personnel & charges sociales	2 669	1 481
Etat	46	107
Produits constatés d'avance (CIR R&D)	104	
Produits constatés d'avance	64	
Créditeurs divers	58	34
Total	2 941	1 622

Le poste personnel augmente car le niveau de résultat 2010 génère des niveaux d'intéressements et participation beaucoup plus important qu'en 2009.

5.11. Impôts différés

Base	2010	2009
Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales françaises	1 147	693
Sur déficit reportable FSP-one Inc.	555	1 475
Sur retraitements de consolidation		
- Crédit-bail	-521	-769
- Amortissements dérogatoires	-1 477	-1 643
- Autres retraitements immobilisations	-92	-170
- Coûts de développement activés	-225	-376
- Instruments financiers	-9	-40
- Auto contrôle	19	
- Marges intragroupe	41	16
Total retraitements	-2 264	-2 982
Solde base de calcul des impôts différés	562	814
Taux : 33,33 % (France) - 43,5% (US)		
Impôt différé passif décomposé selon les entités juridiques en	171	358
- Impôts différés à l'actif	250	402
- Impôts différés au passif	421	760

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des déficits reportables de HWA, HWA n'étant pas imposable pendant 3 exercices, les déficits antérieurs ne sont pas imputables.

5.12. Provisions non courantes

	2010	2009
Litige clients	98	75
Indemnités de départ en retraite	295	271
Médailles du travail	48	45
Total	441	391

La décomposition des mouvements de provision sur l'IDR figure ci-dessous.

Hypothèses actuarielles concernant les engagements de retraite

	2010	2009
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Evolution des salaires	2% à 3,5%	2% à 3,5%
Taux de charges sociales	46 %	46 %
Table de mortalité	TPRV93	TPRV93
Taux d'actualisation	4,5 %	4,5 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	3,7 %	4,10 %

Evolution de la provision pour indemnités de départ en retraite

	2010	2009
Dette actuarielle à l'ouverture	426	444
Coûts des services passés	42	47
Prestations payées	- 39	- 37
Variation d'effectif	- 15	- 29
Dette actuarielle à la clôture (A)	413	426
Juste valeur des actifs à l'ouverture	155	180
Versements effectués		
Prestations payées	-42	-32
Rendements des actifs	6	7
Juste valeur des actifs à la clôture (B)	118	155
Provision à la clôture (A) - (B)	296	271
Coûts des services passés	-42	- 47
Gains/pertes actuariels		
Rendements des actifs	6	7
Charge de l'exercice	36	- 40

5.13. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2010

	Nombre de titres		Droits de votes	
Banque Populaire Développement	423 738	27,5%	696 767	30,3%
CIC Banque de Vizille	85 116	5,5%	170 232	7,4%
Total : Partenaires Financiers	508 854	33,0%	866 999	37,7%
Sofil	309 521	20,1%	612 503	26,7%
Famille Mollard	91 195	5,9%	180 690	7,9%
Total : Management	400 716	26,0%	793 193	34,5%
Alto Invest	192 660	12,5%	192 660	8,4%
Inocap	145 367	9,4%	145 367	6,3%
Total : FCP Innovation	338 027	21,9%	338 027	14,7%
Public	297 258	19,3%	301 826	13,1%
Total général	1 544 855	100,2%	2 300 045	100,1%
Auto détention	2 892	0,2%	2 892	
Corrigé de l'auto détention	1 541 963	100,0%	2 297 153	100,0%

6. Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Suretés

Description de l'engagement	A la clôture	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Nantissement des équipements financés en crédit-bail	663	236	427	-
Hypothèque sur bâtiments en garantie des emprunts moyen terme	5 278	2 417	2 861	-
Nantissement des équipements financés par emprunt	165	34	131	-
Nantissement fonds de commerce	80	-	80	-

En outre, les lignes court terme font l'objet d'un nantissement des fonds de commerce.

6.1.2. Autres engagements hors bilan

Les engagements en matière de droit à la formation s'élèvent 17 453 heures, au titre du droit individuel à la formation.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du groupe, le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2010 s'élève à 71 490 € dont 55 890 € pour les sociétés françaises et 15 600 € pour les sociétés étrangères.

6.3. Transactions avec des parties liées

Entre les différentes sociétés du Groupe, les échanges sont à caractère commercial.

Il existe un contrat de services entre la société SOFIL appartenant aux dirigeants de Thermocompact et les sociétés du Groupe, concernant la refacturation au temps passé des prestations de la direction générale, des services financiers, ressources humaines et communication.

Les montants facturés par SOFIL aux différentes sociétés du Groupe se sont élevés à 538 milliers d'euros pour l'exercice 2010 (contre 471 milliers d'euros en 2009).

6.4. Politique et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Thermocompact gère son capital en utilisant les ratios suivants :

- Le ratio de « Gearing » qui correspond au rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés.

Ce ratio est de 0,21 à fin décembre 2010.

Le groupe s'était fixé l'objectif de parvenir à un ratio de gearing inférieur à 1,2. Cet objectif est largement atteint sur l'exercice 2010.

- Le ratio de « Leverage » qui est égal aux dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation.

Ce ratio est de 0,54 à fin décembre 2010, amélioré par un bon niveau de résultat et un endettement en très forte diminution.

Il convient en outre de préciser que la société Thermocompact consolide notamment des sociétés françaises dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2010, conformément à la législation française.

7. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risques de marché

• Risque sur matières premières et prix

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles.

De la description ci-dessus, il apparaît que les coûts d'achat principaux peuvent fluctuer de façon importante ; le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente.

Les cours de tous ces métaux sont contractuellement répercutés dans les prix de vente.

Le risque d'écart sur la répercussion de prix est donc limité au décalage entre les délais d'approvisionnement et de livraison.

• Risque de change

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

Une politique de couverture de change plus systématisée a commencé à se mettre en place sur l'exercice 2010.

En milliers de \$

Exposition du Groupe vis-à-vis du US dollar		
	31/12/10	Rappel 31/12/09
Actif		
- Disponibilités	949	798
- Clients	4 066	2 882
- Stocks	883	451
- Autres actifs courants	15	14
Passif		
- Fournisseurs	683	143
- Autres passifs courants	38	
Position nette	5 191	4 002

- **Risque de contrepartie**

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact. Le risque lié à la prépondérance de sociétés du groupe Charmilles dans notre clientèle est de fait limité dans la mesure où les sociétés du réseau de distribution sont juridiquement indépendantes les unes des autres.

- **Risque de liquidité**

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe dispose d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 7,7 millions d'euros maximum. Le risque lié aux covenants des contrats bancaires a été décrit au § 5.8.

Risque opérationnels

- **Risque industriel**

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication. Les sociétés FSP-One et HWA font partie d'enceintes closes et gardées en permanence. L'ouverture de l'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine. De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre ou d'intrusion dans un secteur où les opérateurs ne seraient pas présents, de donner l'alerte dans un délai court.

- **Risque environnemental**

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet. C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FSP-one France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chéruy.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1 aux états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2010.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.1 aux états financiers consolidés expose les nouvelles normes, amendements et interprétations que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2010. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1.2.1 aux états financiers consolidés.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.4.7 et 5.6 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des

goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.8 et 5.7 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4.8 et 5.7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy et Annecy-le Vieux, le 28 mars 2011

Les commissaires aux comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, actualisé par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, et des recommandations de l'AMF, le présent rapport du président du conseil d'administration, a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- De la gouvernance de l'entreprise sur :
 - les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration en 2010,
 - l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration et du directeur général,
 - les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été approuvé, conformément à la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, par le conseil du 25 mars 2011.

A - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I – Le conseil d'administration

1) Composition du Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante :

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2013
Chantal CORNIER	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2012
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	10 juin 2010	31 décembre 2013
SOFIL	8 septembre 1998	20 mai 2005	31 décembre 2010
Michel MOGGIO	6 juin 2008		31 décembre 2013
Amédée NICOLAS	4 juin 2010		31 décembre 2012

La présidence est assurée par **Monsieur Jean-Claude CORNIER**.

Monsieur Cornier

né le 27 novembre 1943, à St Jeoire-en-Faucigny, Haute-Savoie.

Nombre de titres détenus : 9 300

Après une formation mécanique acquise au sein de l'ENH de Cluses, Monsieur Cornier débute sa carrière comme responsable d'un centre de rééducation professionnelle de 1966 à 1980 puis il assure successivement la direction des Ateliers de l'Arve et de la société SERCO. De 1988 à 1992, il rejoint d'abord comme salarié puis comme associé la société Rode Stucky, devenu Jaeger régulation.

Dans le cadre d'un départ à la retraite programmée du précédent dirigeant, en 1992, il entre chez Thermocompact pour en prendre la direction. En 1995 il rachète les parts du propriétaire, puis pilote l'entrée au « second marché » en 1998 afin de financer le développement de la société.

Monsieur CORNIER exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika. En outre, lors des cinq exercices précédents il a été administrateur des sociétés : Financière Teclyse et T2R.

ADMINISTRATEURS :

Monsieur Gilles MOLLARD,

Directeur Général et administrateur, né le 21 août 1957.

Nombre de titres détenus : 47 981

Diplômé de l'Ecole Supérieure de l'Electronique de l'Ouest en 1981, Monsieur Mollard commence sa carrière en 1981 comme ingénieur au bureau d'études de la société Thomson, puis prend le poste de directeur de la fabrication chez HPF avant de rejoindre en 1989 la société Rode Stucky devenue Jaeger Régulation. De 1992 à 1995 il en assure la direction industrielle.

En 1995, il rejoint Monsieur Cornier à la direction collégiale de Thermocompact.

Monsieur Gilles MOLLARD exerce également les fonctions suivantes : Administrateur de la société STBMA, Cogérant de la société Sofil, Administrateur de la société Sofimont, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, Représentant permanent de la société Sofimont, elle-même administrateur de la société Compagnie du Val Montjoie.

Monsieur Bernard MOLLARD,

Administrateur, né le 17 mai 1943.

Nombre de titres détenus : 28 000

Après une formation mécanique jusqu'au Bac technique puis Electromécanique acquise à l'Ecole Bréguet à Paris, il commence sa carrière à la C.E.M à Lyon, rejoint en 1969 la société Pomagalski SA à Grenoble comme responsable du service électrique. En 1974, il intègre la SECMH aux Contamines Montjoie comme directeur d'exploitation, et en devient le Président Directeur Général en 1982.

Monsieur Bernard Mollard exerce également les fonctions suivantes : Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Sofimont, Président du conseil d'administration de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, Représentant permanent de la société S.E.C.M.H., Président du conseil de surveillance de la société SOFIL, Président de la société Compagnie du Val Montjoie, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

Madame Chantal CORNIER,

Administrateur, née le 10 janvier 1948.

Titres détenus conjointement avec M. Jean-Claude Cornier

Elle est également membre du conseil de surveillance de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika.

La société NAXICAP Partners,

(dont le représentant permanent est Madame Stéphanie Nauwelaers), Administrateur.

Début 2005, Madame Nauwelaers intègre Naxicap Partners Lyon après une première expérience de trois ans passée chez Natixis Capital et au département fusion acquisition du Crédit Lyonnais.

Madame Nauwelaers est aussi la représentante permanente de Naxicap au sein de conseil d'administration de la société Rave.

NAXICAP Partners détient en propre 26 actions, la société agit aussi en tant que gérant de la participation BP développement à hauteur de 423 029 actions.

L'ensemble des autres mandats détenus en 2010 par NAXICAP Partners figure dans le rapport de gestion.

Monsieur Amédée Nicolas,

Administrateur indépendant, né le 30 décembre 1944.

Nombre de titres détenus : 4 108

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Nicolas débute sa carrière dans l'audit bancaire, d'abord dans le corps de l'Inspection Générale de la Société Générale (1969) puis comme Contrôleur Général de la société Séquanaise de Banque (ex Groupe UAP). Il intègre ensuite la Lyonnaise de Banque comme Responsable de Secteur d'Exploitation (1975) puis comme Chargé d'Affaires à la Banque de Vizille (1985).

En 1991, il rejoint le Groupe des Banques Populaires en tant que Directeur Régional pour créer, à Lyon, la délégation dédiée à l'activité Capital Développement du Groupe et devient en janvier 2004, président du Directoire de NAXICAP Partners, jusqu'à sa retraite en 2010.

Attaché au devenir de Thermocompact, M Nicolas, a accepté en 2010, de rester, à titre individuel, administrateur de la société.

En outre Monsieur Amédée Nicolas détient un certain nombre de mandats tels que listés dans le rapport de gestion.

La société SOFIL,

(dont le représentant permanent est Madame Danielle MOLLARD), Administrateur.

SOFIL détient 309 521 actions. Madame Mollard détient par ailleurs 2 800 actions à titre personnel.

La société SOFIL n'exerce aucun autre mandat.

Monsieur Michel MOGGIO,

né le 7 mai 1957 à Nice, Administrateur Indépendant.

Nombre de titres détenus : 28 actions

Michel Moggio, HEC Paris et DEA Paris Dauphine, a rejoint depuis Février 2006 la société MegaBrands (Jeux et Jouets) en tant que Vice Président. Il était auparavant dans le groupe Hasbro (Jeux et Jouets) depuis 1992, et occupait le poste de Directeur Général France. Il avait auparavant occupé des postes de responsabilité marketing dans le secteur alimentaire, successivement dans les groupes Danone, Pernod Ricard et Kellogg's.

Monsieur Michel Moggio exerce également les fonctions suivantes : Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique) et Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

Il n'y a pas d'administrateur représentant du personnel ; mais conformément à la législation, deux représentants du comité d'entreprise assistent aux réunions, soit un par collège.

2) Les liens familiaux

Monsieur et Madame Cornier sont apparentés.

Messieurs Bernard, Gilles Mollard et Madame Danielle Mollard sont apparentés.

Les familles Cornier et Mollard n'ont aucun lien entre elles.

La société SOFIL est détenue conjointement par les familles Cornier et Mollard.

3) Absence de condamnations pour fraude

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4) Absence de conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Thermocompact, des membres des organes d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés. Pour mémoire, la convention liant SOFIL et les sociétés du groupe est décrite au § 5) ci-dessous.

5) Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est lié par un contrat de services avec Thermocompact ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat. A noter qu'une convention réglementée existe depuis 2001 entre SOFIL, Thermocompact et ses filiales. Elle correspond à la refacturation des services de Direction Générale, financiers, ressources humaines et de communication assurés par Sofil pour le compte du Groupe. La facturation s'exerce au temps passé.

6) Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions (art I. 621-18-2 du code monétaire et financier) au cours de l'exercice

Néant.

II - L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration

1) Présentation générale

Le fonctionnement du Conseil d'Administration a jusqu'à présent été déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les statuts.

En application de la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, le conseil a examiné les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, complété par les recommandations d'octobre 2008.

Le Conseil d'Administration s'administre, en fonction de :

- Sa charte de l'administrateur,

Cette Charte a été établie afin que chaque administrateur ait clairement conscience de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

Les points principaux contenus dans cette Charte concernent : le respect et la défense de l'intérêt social, l'assiduité, le traitement des éventuels conflits d'intérêt, l'accès à l'information, la confidentialité, l'indépendance d'analyse. Elle précise en outre, les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

- Son règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de l'assemblée générale de 2014 et à 40% à l'issue de l'assemblée générale de 2017. Au 31 décembre 2010, cette proportion était de 37,5 % (3 administrateurs femmes et 5 administrateurs hommes).

2) Fréquence des réunions – Activité 2010 du conseil d'administration

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Le taux d'assiduité des administrateurs a été de plus des trois quart à chaque séance.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

26 mars 2010 :

- Activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009,
- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2009,
- Affectation du résultat,
- Conventions réglementées,
- Mandat de certains administrateurs,
- Projet d'augmentation du capital social réservée aux salariés,
- Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2009,
- Approbation du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise,
- Etablissement du rapport de gestion du CA et du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale,
- Préparation et convocation de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire et fixation de son ordre du jour,
- Point sur le programme de rachat d'actions,
- Point sur le fonctionnement du Conseil d'Administration,
- Création d'un Comité d'Audit,
- Perspectives d'activité 2010,
- Questions diverses.

10 juin 2010 :

- Mandat du Président du Conseil d'Administration
- Mandat du Directeur Général.

1er septembre 2010 :

- Répartition des jetons de présence,
- Présentation et examen des comptes semestriels consolidés résumés,
- Arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel,
- Projet d'avenant au contrat de prestations avec la société SOFIL,
- Décisions prises au sein des différents comités, propositions faites par les comités au CA,
- Questions diverses.

22 décembre 2010 :

- Fixation des jetons de présence,
- Documents de gestion prévisionnelle,
- Présentation de l'activité du Groupe THERMO Technologies au cours de l'année 2010 : atterrissage des comptes au 31 décembre 2010,
- Présentation du budget pour 2011,
- Questions diverses.

3) Convocation des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion. Il est en général complété par des documents de présentation en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) et les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux Administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, des réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

4) information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

5) Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

6) Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

7) Fixation de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

Depuis la décision du Conseil de 18 juillet 2007, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Claude Cornier n'est pas rémunéré ; il dispose d'une voiture dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général, est rémunéré par la société SOFIL. Cette dernière facture les prestations de direction aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions réglementées.

Au titre de l'exercice 2010 le montant facturée par SOFIL au titre de la direction générale est de 270 500 € sur l'ensemble des unités.

Ce montant n'est assorti d'aucune clause de rémunération variable, de retraite à prestations définies, ni d'indemnité de départ de quelque nature que ce soit. Les charges et frais de véhicule sont inclus dans le montant de la refacturation SOFIL.

Le contrat SOFIL est reconduit en 2011. Le délai réciproque de dénonciation est fixé à 6 mois.

Compte tenu d'un historique de fort taux d'assiduité, les jetons de présence sont répartis uniformément entre les administrateurs, les membres des comités perçoivent une allocation annuelle supplémentaire de 1000 €.

Il n'existe ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés, d'avantages sur les actions de la société.

A - Étendue des pouvoirs du président du Conseil d'Administration et du directeur général : rôle des comités

Suite à la dissociation des fonctions décidée par le Conseil du 18 juillet 2007, les rôles ont été ainsi répartis :

a) Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra consentir aucune caution, aval ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

b) Pouvoirs et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président aura pour mission de :

- représenter la société dans les instances patronales,
 - représenter la société vis-à-vis des partenaires financiers,
 - s'occuper des relations boursières avec les banques, l'AMF et les actionnaires,
 - suivre les relations avec les filiales du Groupe,
- et toute mission autre que le conseil d'administration décidera de lui confier ponctuellement.

c) Rôle des comités

Le comité stratégique composé de cinq membres a pour missions :

- de réfléchir au positionnement concurrentiel du groupe et de proposer des axes de développement internes ou externes ;
- d'analyser la cartographie des risques de l'entreprise
- d'élaborer des scénarii à mettre en œuvre en cas de situation de crise.

Le comité des rémunérations composé de trois membres décide des rémunérations des principaux dirigeants (sociaux ou non) du groupe.

Ce comité assure en outre les fonctions de comité de nomination.

B - Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au Groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et de ses filiales.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 janvier 2008, pour les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui assure :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Périmètre du contrôle interne

Le Comité de Groupe veille à l'application au sein des filiales consolidées de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les filiales étant certifiées ISO 9001, le contrôle interne est intégré au SMQE, (système de Management de la Qualité et de l'environnement) sur tous les aspects gestion de chaque filiale. Une procédure spécifique à l'élaboration de l'information financière groupe complète le dispositif.

Eu égard à son activité et sa taille, la filiale de distribution aux USA ne dispose pas d'un tel outil ; le contrôle est dans ce cas, essentiellement à caractère financier.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

Le Conseil d'Administration

La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

La Direction Générale

La Direction Générale définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle. Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée des résultats, d'éventuels dysfonctionnements, et de difficultés d'application, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le comité de Groupe

Il est composé de quatre membres : la direction générale, la direction financière, la direction des ressources humaines et le responsable de la principale filiale. Le comité de Groupe se réunit a minima, une fois tous les deux mois pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales (activité et rentabilité),
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,
- et s'assurer de la cohérence des actions engagées.

L'audit interne

La taille du Groupe ne justifie pas un service d'audit interne ; la fonction est donc éclatée en terme de responsabilités sur la direction générale, la direction financière du Groupe et la direction qualité de chaque filiale. Cette direction qualité pilote les audits internes propres au système de management de la qualité.

Le personnel de la société

Chaque collaborateur a accès au portail qualité, ce qui lui permet de suivre en fonction des indicateurs qui le concerne, les objectifs dont il a la responsabilité. Le comité de direction procède à des revues périodiques du suivi de ces objectifs.

Composantes du dispositif de contrôle interne

La Direction Générale de chaque entité impulse le dispositif de contrôle interne via le SMQE. Celui-ci est l'outil de référence de l'ensemble du personnel, accessible en réseau par tous selon des accès prédéfinis.

Le SMQE répond aux 5 composantes ci-dessus, comme le résume la page d'accueil du « portail qualité » de chacune des sociétés du Groupe.

- **l'organisation et les responsabilités de chacun** sont disponibles sous les chapitres « organigramme » et « responsabilités » ;
- **les informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités figurent sous les différents titres ;
- **le système** visant à recenser et analyser les principaux risques liés à l'environnement ou à la sécurité du personnel et des actifs et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques figure sous le chapitre concerné. A noter néanmoins que le SMQE, en tant que tel n'adresse que les risques liés à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens. L'analyse des risques matières, devises, taux, concentration clients, est étudiée lors des plans stratégiques mais ne figure pas en tant que tel dans le SMQE ;
- **le suivi des objectifs** est visualisable sous le chapitre « tableau de bord » ;
- **le SMQE** est actualisé par le responsable qualité et revu au moins annuellement en comité de Direction.

En substance, il s'agit de processus mis en oeuvre par la direction du Groupe destinés à donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé au sein des filiales, que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

A noter qu'il n'existe au sein du Groupe ni code de déontologie ni code d'éthique et de bonnes pratiques formalisés.

Identification et évaluation des risques

Une identification des risques a été établie au niveau du Groupe par le comité de Groupe, en prenant en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

L'analyse de ces risques a conduit à un certain nombre de mesures ou d'orientations stratégiques afin d'en minimiser les impacts.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- les orientations stratégiques de nos clients, ou des clients de nos clients (fabricants de machines électroérosion, constructeurs aéronautique...),
- l'évolution des prix et des cours des matières premières,
- les risques de change,
- les risques réglementaires sur des contraintes environnementales,
- les risques sur la sécurité des personnes dans nos usines,
- les risques sur la sécurité des biens.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus comptables, au cœur du contrôle interne comptable et financier, représentent un ensemble homogène d'activités permettant de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières grâce au passage par la « mécanique comptable » (langage et règles du jeu comptables). Ils incluent un système de production comptable, d'arrêté des comptes et des actions de communication.

Ces « processus comptables » s'analysent schématiquement en deux grands groupes :

- les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, décrit au § « planification, pilotage et processus de reporting » ;
- les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée. Au sein de ceux-ci on distingue :
 - les processus amont (achats, ventes, trésorerie, etc....) qui permettent d'alimenter la base de données comptables et les processus de production de l'information comptable et financière ; ceux-ci sont encadrés par le SMQE décrit précédemment ;
 - les processus d'arrêté comptable et de communication financière qui font l'objet d'une procédure spécifique dont les lignes principales sont reprises au § « procédures d'arrêtés des comptes ».

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques définies, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe ;
- mensuellement, les filiales transmettent à la direction Groupe et/ou à la direction financière les résultats du mois selon un format prédéfini : chiffres comptables et informations non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif par rapport au budget et/ou par rapport aux valeurs de l'année précédente ;
- lors de réunion bimestrielle, le Comité de Groupe s'enquiert de la marche du Groupe, mesure les écarts par rapport au budget et détermine les actions correctives à mettre en œuvre.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets.

La procédure d'arrêté des comptes consolidés est revue semestriellement et actualisée des nouvelles normes IFRS applicables, ou toutes modifications réglementaires.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les comptables des différentes filiales.

Chaque filiale prépare ses états financiers en application des règles comptables de son pays. Avant chaque arrêté semestriel, une revue des comptes est effectuée entre le comptable de la filiale, le directeur général de la filiale et, pour les filiales dans les pays étrangers, l'auditeur externe. Cet examen approfondi des comptes permet d'identifier les retraitements nécessaires pour assurer l'homogénéité des informations consolidées.

L'ensemble des écritures dites « de consolidation », sont établies par le directeur financier du Groupe, qui élabore les indicateurs consolidés mensuels et les comptes consolidés publiés. Ceux-ci sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration.

Activité de contrôle

La direction financière du Groupe, opère des contrôles fréquents et inopinés sur les comptes de filiales. Eu égard à la taille du Groupe, il n'y a pas d'autres intervenants internes s'assurant de la qualité de la remontée des flux d'informations des filiales, de l'identification et du recensement des retraitements. Cette vérification est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

Communication financière et comptable

Le directeur financier du Groupe établit un échéancier récapitulant l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière légales et réglementaires et s'assure du respect des délais. La responsable communication publie selon les recommandations de l'AMF les informations destinées au marché financier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THERMOCOMPACT

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thermocompact et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2010. Erreur : source de la référence non trouvée.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Annecy et Annecy-le Vieux, le 28 mars 2011

Les commissaires aux comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

THERMOCOMPACT :
ÉLÉMENTS CONCERNANT
LA SOCIÉTÉ MÈRE

THERMOCOMPACT

COMPTES SOCIAUX ANNUELS 2010

(NORMES FRANÇAISES)

BILAN ACTIF	31/12/2010			31/12/2009
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	442 210	303 006	139 204	164 501
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	5 954 543	3 783 496	2 171 047	2 423 091
Installations techniques, matériel, outillage	8 760 943	6 609 363	2 151 581	2 553 722
Autres immobilisations corporelles	633 494	610 118	23 376	36 408
Immobilisations en cours	291 672		291 672	
Avances et acomptes	100 200		100 200	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	5 103 283		5 103 283	5 114 871
Créances rattachées à des participations	648 000		648 000	936 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	72 826		72 826	33 860
(dont actions propres : 37 662 €)				
ACTIF IMMOBILISE	24 131 016	13 241 131	10 889 885	11 451 149
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 529 249		2 529 249	1 531 500
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	802 191	8 285	793 906	423 446
Marchandises	168 896		168 896	55 018
Avances et acomptes versés sur commandes	614		614	70 153
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	6 189 206	235 351	5 953 856	4 264 289
Autres créances	4 830 064	30 941	4 799 123	4 829 814
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	13 910	3 272	10 638	31 937
(dont actions propres : 0)				
Disponibilités	2 042 553		2 042 553	1 641 933
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	203 161		203 161	89 930
ACTIF CIRCULANT	16 779 843	277 849	16 501 995	12 938 021
Ecart de conversion actif	27 720		27 720	114 673
TOTAL GENERAL	40 938 580	13 518 980	27 419 600	24 503 843

BILAN PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Capital social ou individuel	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	413 011	413 011
Autres réserves	2 149 080	2 200 138
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 578 028	(51 058)
Subventions d'investissement		475
Provisions réglementées	1 450 864	1 607 642
CAPITAUX PROPRES	14 945 882	13 525 106
Avances conditionnées	25 000	
AUTRES FONDS PROPRES	25 000	13 525 106
Provisions pour risques	116 785	190 157
Provisions pour charges	136 729	123 206
PROVISIONS	253 514	313 363
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 390 536	5 632 886
Emprunts et dettes financières divers	32 590	95 163
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 945 136	3 700 944
Dettes fiscales et sociales	3 306 004	862 152
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	135 046	95 297
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	369 632	247 017
DETTES	12 178 945	10 633 459
Ecart de conversion passif	16 258	31 915
TOTAL GENERAL	27 419 600	24 503 843
Résultat de l'exercice en centimes	1 578 028,04	
Total bilan en centimes	27 419 599,53	

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2010			31/12/2009
	France	Exportation	Total	Total
Ventes de marchandises	52 637	1 647 212	1 699 848	1 216 909
Production vendue de biens	11 443 991	17 182 740	28 626 731	18 422 169
Production vendue de services	11 474	25 808	37 282	31 743
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	11 508 102	18 855 760	30 363 862	19 670 821
Production stockée			375 070	(399 183)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 575	1 191
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges			227 054	862 703
Autres produits			195 692	187 017
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 167 251	20 322 548
Achats de marchandises			1 643 916	1 004 400
Variation de stock (marchandises)			(113 878)	43 905
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 540 304	8 441 481
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(997 749)	224 419
Autres achats et charges externes			4 943 073	4 274 788
Impôts, taxes et versements assimilés			540 918	435 057
Salaires et traitements			3 756 768	3 056 439
Charges sociales			1 475 443	1 353 409
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			789 906	858 413
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			75 628	111 405
Dotations aux provisions			111 195	105 414
Autres charges			197 834	780 046
CHARGES D'EXPLOITATION			28 963 359	20 689 176
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 203 893	(366 628)
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			78 829	117 191
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			70	
Autres intérêts et produits assimilés			159	5 415
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			127 173	38 299
Différences positives de change			507 656	405 363
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			713 887	566 267
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			27 720	117 945
Intérêts et charges assimilées			182 355	232 178
Différences négatives de change			206 352	248 986
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			416 428	599 109
RESULTAT FINANCIER			297 459	(32 841)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 501 352	(399 469)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			122 918	8 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			220 631	267 148
PRODUITS EXCEPTIONNELS			343 548	275 148
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			3 189	11 823
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			63 854	169 375
CHARGES EXCEPTIONNELLES			67 043	181 198
RESULTAT EXCEPTIONNEL			276 506	93 949
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			217 088	
Impôts sur les bénéfices			982 741	(254 462)
BENEFICE OU PERTE			1 578 028	(51 058)

Tableau des flux de trésorerie

	2010	2009
Résultat net	1 578 028	-51 058
Dotations aux amortissements	789 906	858 413
Dotations aux provisions pour risques et charges et exceptionnelles	202 769	325 679
Reprise des provisions pour risques et charges et exceptionnelles	-419 395	- 332 618
Plus et moins values de cession	-101 164	5 611
Quote-part subvention d'investissement	-475	- 1 191
Marge brute d'autofinancement	2 049 669	804 837
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 379 106	2 070 024
- Stocks et en cours	-1 482 087	646 742
- Créances clients	-1 599 955	1 195 346
- Autres créances	533 471	- 140 299
- Dettes fournisseurs	1 317 904	801 370
- Autres dettes (fiscales, sociales..)	2 609 773	-433 134
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	3 428 775	2 874 861
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-532 270	187 432
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	103 704	8 000
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-13 088	-142 012
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 415 478	- 321 444
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		- 231 728
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	205 000	5 540 000
Remboursements d'emprunts	-1 434 203	- 4 288 118
Variation des comptes courants avec les sociétés du groupe	-369 429	- 1 385 958
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-1 598 632	- 365 804
Variation de la trésorerie nette	1 414 665	2 187 611
Trésorerie d'ouverture	639 473	- 1 548 138
Trésorerie de clôture	2 054 138	639 473
Variation de trésorerie	1 414 665	2 187 611

Commentaires sur le tableau de flux :

Conformément aux préconisations du CNC, les variations du besoin de fonds de roulement sont présentées pour leur montant net des mouvements de dépréciations détaillés dans la note 10.

Seuls figurent donc sous les lignes « Dotations et Reprises de provisions », les variations de provisions pour risques et charges ainsi que les mouvements concernant les amortissements dérogatoires ; (Tableau de provisions : note 11).

Du fait de la bonne activité de l'exercice la marge brute d'autofinancement s'élève à 2 050 milliers d'euros contre 805 en 2009.

La variation du besoin en fonds de roulement positive de 1 379 milliers d'euros se décompose en :

- Une augmentation des besoins en fond de roulement d'exploitation de - 855 milliers d'euros liée à l'activité et la hausse des cours,
- Une ressource sur l'Etat de 2 234 milliers d'euros, somme du trop payé d'impôt de l'an passé remboursé pour 499 milliers d'euros et du montant dû au titre de 2010 soit 1 753 milliers d'euros pour le résultat intégré.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité a généré 3 429 milliers d'euros.

Les flux liés aux opérations d'investissements s'élève à 415 milliers d'euros, le programme d'investissements ayant pris un peu de retard.

Après remboursement des échéances d'emprunt pour -1 434 et des décaissements intergroupe pour 369 milliers d'euros, la prise en compte de nouveaux emprunts pour 205 milliers d'euros, la variation totale nette annuelle s'élève à 1415 milliers d'euros.

ANNEXES

AUX COMPTES SOCIAUX

Faits marquants

Après un exercice 2009 de repli, l'activité s'est fortement accélérée sur les deux métiers. La mise au point un peu plus longue que prévue des nouveaux investissements, n'a pas permis de bénéficier pleinement de l'augmentation de capacité attendue.

1. Règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :
du règlement CRC 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
des règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur les méthodes comptables appliquées

1.1 ACTIF

1.1.1 Les immobilisations incorporelles

La ligne du bilan « Concessions, brevets et droits similaires » regroupe des licences d'exploitation et des logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.

Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre comptabilise un crédit d'Impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 651 milliers d'euros.

1.1.2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction de l'actif net et des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et s'appuyant, pour certaines participations sur une analyse des cash flows futurs, actualisés au taux de 8.69 %, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements autres que métaux précieux sont valorisés à leur coût d'achat.

Les métaux précieux sont valorisés au cours moyen d'achat des produits en stock à la clôture. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars. Les prêts accordés à HWA sont établis soit en dollars, soit en euros.

L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

1.2 PASSIF

1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 4,5%, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 67 ans,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (3,5%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues de la loi sur le financement de la sécurité sociale promulguée en décembre (sans incidence sur le calcul).

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006.

2. Détail des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Début d'exercice	Acquisitions	Virement	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	2 008 325				2 008 325
Logiciels	438 614	3 596			442 210
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 446 939	3 596			2 450 535
Terrains	115 520				115 520
Constructions sur sol propre	3 976 701				3 976 701
Aménagements des constructions	1 974 242	3 600			1 977 842
Matériel et outillage industriels	8 701 569	90 743		- 31 369	8 760 943
Matériel de transport	7 647				7 647
Matériel de bureau, informatique, mobilier	626 704	1 993		- 2 850	625 847
Immobilisations corporelles en cours		291 672			291 672
Avances et acomptes		100 200			100 200
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 402 383	488 208		- 34 219	15 856 372
Participations et créances rattachées	6 050 871	1 500		- 301 088	5 751 283
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	33 860	17 667	21 299		72 826
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 084 731	19 167	21 299	-301 088	5 824 110
TOTAL GENERAL	23 934 053	510 971	21 299	- 335 307	24 131 017

Immobilisations corporelles

Les investissements matériels concernent essentiellement un acompte et des encours sur le programme d'investissement 2010 2011.

Immobilisations financières

L'évolution de ce poste est liée aux éléments suivants :

- L'annulation de frais, immobilisés en 2008 2009 et liés à une acquisition de société, cette opération tardant à se finaliser.
- La diminution relative aux échéances de remboursement du prêt consenti par Thermocompact à FSP-one.
- Les mouvements du contrat de liquidité.

3. Détail des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	1 935 150			1 935 150
Logiciels	274 112	28 893		303 005
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 209 262	28 893		2 238 155
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 115 825	145 519		2 261 343
Agencements des constructions	1 412 027	110 125		1 522 153
Matériel et outillage industriels	6 147 847	490 344	- 28 829	6 609 363
Matériel de transport	1 958	3 154		5 112
Matériel de bureau, informatique et mobilier	595 985	11 871	- 2 850	605 005
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 273 642	761 013	- 31 679	11 002 976
TOTAL GENERAL	12 482 904	789 906	- 31 679	13 241 131

4. Crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE	5 674 663	71 943	5 746 606
AMORTISSEMENTS			
Cumul exercices antérieurs	4 490 391		4 490 391
Exercice en cours	265 438	8 993	274 431
TOTAL	4 755 829	8 993	4 764 822
VALEUR NETTE	918 834	62 950	981 784
REDEVANCES PAYEES			
Cumul exercices antérieurs	5 755 991		5 755 991
Exercice en cours	140 051	12 915	152 966
TOTAL	5 896 042	12 915	
REDEVANCES A PAYER			
A un an au plus	139 218	26 712	165 930
A plus d'un an et moins de 5 ans	252 198	63 693	315 891
TOTAL	391 416	90 405	481 821
VALEUR RESIDUELLE			
Montant pris en charge dans l'exercice	140 051	26 712	166 763

Sur l'exercice, le contrat de location financière concernant l'équipement informatique a, à nouveau, été renouvelé.

5. Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	648 000	288 000	360 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	72 826	22 826	50 000
Clients douteux ou litigieux	248 995	8 995	240 000
Autres créances clients	5 940 211	5 940 211	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	19 550	19 550	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat: impôt sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	145 949	145 949	
Etat: autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités: créances diverses	5 100	5 100	
Groupe et associés	4 551 170	751 170	3 800 000
Débiteurs divers	108 295	108 295	
Charges constatées d'avance	203 161	203 161	
TOTAL GENERAL	11 943 257	7 493 257	4 450 000
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 280 485		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 441 353		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	662	662	
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	3 389 875	1 414 550	1 975 325
Emprunts et dettes financières divers	32 590	10 538	22 052
Fournisseurs et comptes rattachés	4 945 136	4 945 136	
Personnel et comptes rattachés	906 269	906 269	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	571 532	571 532	
Etat : impôt sur les bénéfices	1 753 149	1 753 149	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	14 794	14 794	
Etat : obligations cautionnées			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	60 260	60 260	
Dettes sur immobilisations			
Groupe et associés			
Autres dettes	135 046	135 046	
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	369 632	369 632	
TOTAL GENERAL	12 178 945	10 181 568	1 997 377
Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 434 204		
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés			

6. Ecart de conversion sur créances et dettes en devises étrangères

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES	Actif Perte latente	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Immobilisations non financières				
Prêt groupe	25 431		25 431	
Créances	2 206		2 206	7 601
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	83		83	8 657
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	27 720		27 720	16 258

NB : La seule monnaie de transaction, hors euros, utilisée par Thermocompact est le dollar.

7. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2010

	Nombre de titres		Droits de votes	
Banque Populaire Développement	423 738	27,5%	696 767	30,3%
CIC Banque de Vizille	85 116	5,5%	170 232	7,4%
Total : Partenaires Financiers	508 854	33,0%	866 999	37,7%
Sofil	309 521	20,1%	612 503	26,7%
Famille Mollard	91 195	5,9%	180 690	7,9%
Total : Management	400 716	26,0%	793 193	34,5%
Alto Invest	192 660	12,5%	192 660	8,4%
Inocap	145 367	9,4%	145 367	6,3%
Total : FCP Innovation	338 027	21,9%	338 027	14,7%
Public	297 258	19,3%	301 826	13,1%
Total général	1 544 855	100,2%	2 300 045	100,1%
Auto détention	2 892	0,2%	2 892	
Corrigé de l'auto détention	1 541 963	100,0%	2 297 153	100,0%

8. Composition du capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires	1 544 855		

NB : Lors du passage à l'euro, le capital avait été porté à 4 000 000 d'euros, sans référence à une valeur nominale.

9. Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		13 525 106
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		13 525 106
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées à l'augmentation de capital		
Variations des subventions d'investissement	474	
Variations des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	156 778	
Distribution de dividendes		
Résultat de l'exercice		1 578 028
Sous total	157 252	1 578 028
Capitaux propres au 31 décembre 2010 avant répartition		14 945 882

10. Détail des dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Dépréciations stocks et en cours	3 675	8 285	3 675	8 285
Dépréciations comptes clients	222 696	67 343	54 688	235 350
Exploitation	226 371	75 628	58 363	243 635
Dépréciations autre débiteur	12 500		12 500	
Dépréciation débiteur exceptionnel	30 941			30 941
Dépréciation valeurs mobilières	3 272			3 272
Financier et exceptionnel	46 713		12 500	34 213
TOTAL des dépréciations	273 085	75 628	70 863	277 848

11. Détail des provisions

a) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Situation et mouvements				
	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Provisions fin d'exercice
		Dotations de l'exercice	Montants utilisés	Montants non utilisés repris sur l'exercice	
Provision pour litige clients	75 484	89 065	75 484		89 065
Provision pour indemnité de départ retraite	123 206	22 130		8 607	136 729
sous total exploitation	198 689	111 195	74 484	8 607	225 794
Provision pour pertes de change	114 673	27 720		114 673	27 720
sous total financier	114 673	27 720		114 673	27 720
TOTAL	313 363	138 915	74 484	123 280	253 514

b) PROVISIONS REGLEMENTEES	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 607 642	63 864	220 631	1 450 864
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 607 642	63 864	220 631	1 450 864

12. Endettement

a) Etat des garanties et sûretés

Les emprunts souscrits en 2009 sont garantis par une hypothèque sur le bâtiment, et les lignes de découvert par un nantissement du fonds de commerce. Le bâtiment garantit aussi l'emprunt souscrit par la filiale HWA.

b) Détail de l'endettement

1) Court terme

Les autorisations de mobilisation de créances accordées par les banques s'élevaient à 2,2 millions d'euros. Elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice.

En outre, Thermocompact dispose d'autorisations de découvert, non utilisées en 2010, pour 1.8 millions.

2) Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31/12/2010	Fin de l'emprunt	Garantie	
Bancaires						
fixe	2009	1 550 000	903 956	2013		
variable	2009	1 100 000	635 914	2013	Hypothèque bâtiment Annecy	
variable	2009	1 250 000	703 125	2013		
variable	2009	1 550 000	894 720	2013		
fixe	2007	124 000	5 629	2011		Nantissement fonds de commerce
fixe	2009	30 000	22 306		Nantissement matériel concerné	
fixe	2009	60 000	44 297	2015		
fixe	2010	110 000	33 414	2015		
fixe	2010	220 000	64 850	2015	Nantissement matériel concerné	
		emprunt libérable selon avancement paiement machines				
	2010	600 000	80 000	2016		
	2010	500 000		2019	Nantissement fonds de commerce	
		emprunt libérable selon avancement travaux bâtiment				
Non Bancaires						
fixe	1999	462 073	10 538	2011		
Taux 0	2010	148 000	25 000	2014		
		avance libérable selon avancement projet d'innovation				

c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'un des emprunts ci-dessus implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/10
Ratio de Gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,21
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	0,54

Au 31 décembre 2010, le groupe respecte donc ces obligations.

L'emprunt auprès du Crédit Agricole dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 est de 98 K€ fait l'objet d'une clause d'exigibilité qui pourrait s'appliquer en cas de perte de la moitié du capital social. Dans le cas de la mise en oeuvre de cette clause, ce prêt ainsi que ceux accordés antérieurement ou postérieurement avec la même banque deviendraient immédiatement exigibles. Ces clauses n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2010.

13. Entreprises liées et parties liées

	Montants Bruts = Montants net	
	Entreprises liées	Entreprise détenue à moins de 5%
Postes du bilan		
Participations	5 101 783	
Créances rattachées à des participations	648 000	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières	37 662	
Créances clients et comptes rattachés	1 252 743	
Autres créances	4 551 170	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 297	
Postes du compte de résultat		
Ventes	3 658 735	
Achats	278 766	
Autres produits	179 776	
Charges financières		
Produits financiers	76 934	

Nota : Au titre du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'Autorité des Normes Comptables, l'information sur les parties liées, qui ne concernent pas les filiales mentionnées ci-dessus, et disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

14. Détail des charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance

Charges à payer	2 010	2 009
Provision congés payés et charges afférentes	366 610	334 709
Autres charges sociales et fiscales à payer	455 612	151 518
Participation des salariés	200 242	
Factures fournisseurs non parvenues	441 245	418 154
Intérêts courus	1 662	2 607
Avoirs à établir	3 822	3 556
Divers (redevance pollution, cetim ...)	84 809	61 740
Jetons de présence	37 000	30 000
Total	1 591 002	1 002 285

Produits à recevoir	2 010	2 009
Etat : Subvention et dégrèvement à recevoir	5 100	168 804
Avoirs à recevoir		24 108
Fournisseurs, emballages consignés	40 042	27 195
Total	45 141	220 108

Charges constatées d'avance	2 010
Assurances	154 784
Redevances de crédit-bail	26 338
Divers	22 039
Total	203 161

Produits constatés d'avance	
Livraisons DDP non parvenues chez les clients	369 632

15. Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montants	Echéance
Effets escomptés non échus	Néant	
Couvertures de change	520 000 \$	
Engagements réciproques de crédit-bail	481 821	2015

Droit individuel de formation : les heures acquises au 31 décembre 2010 s'élèvent à 9 248 heures.

Engagement Reçu : Thermocompact a souscrit deux emprunts pour un montant total de 1 100 milliers d'euros sur lequel 80milliers d'euros ont été appelés fin décembre 2010.

16. Ventilation du chiffre d'affaires

a) par zone géographique

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 2010	Rappel 2009
Ventes FRANCE	11 505		11 505	8 630
Ventes Union Européenne		11 756	11 756	6 950
Ventes Etats Unis		3 733	3 733	1 838
Ventes Asie		2 102	2 102	1 125
Ventes Reste du monde		1 268	1 268	1 129
Total	11 505 38%	18 859 62 %	30 364	19 671

b) par activité

- Fil électroérosion : 19 652 milliers d'euros
- Revêtement de surface : 10 712 milliers d'euros

17. Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	20	
Techniciens et employés	29	1
Opérateurs	49	15
TOTAL	98	16

18. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à :

- Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de Thermocompact. Dans le cadre de la convention qui lit la société SOFIL à Thermocompact la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 170 967 euros sur l'exercice.
- 30 000 euros, au titre des jetons de présence versés aux organes d'administration.

19. Détail du résultat financier

Produits	
Intérêts intragroupe	76 934
Produits divers	2 124
Gains de change	507 656
Reprise dépréciation créance financière	12 500
Reprise provision pertes de change	114 673
Total produits	713 887

Charges	
Intérêts bancaires moyen terme	- 125 977
Intérêts bancaires court terme	- 38 891
Intérêts divers	- 7 287
Frais divers	-9 405
Pertes de change	- 206 352
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	- 27 720
Escomptes accordés	- 793
Total Charges	- 416 428

20. Détail du résultat exceptionnel

Les dotations et reprises de provisions concernent les amortissements dérogatoires (cf. note 11).
Le solde des opérations en capital correspond à une plus-value sur cession d'un équipement à HWA.

21. Répartition de l'impôt

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 501 352	- 859 925	1 641 427
Résultat exceptionnel à court terme	276 506	- 92 159	184 347
Participations des salariés aux fruits de l'expansion	- 217 088		- 217 088
Charges d'intégration fiscale		- 37 763	-37 763
Crédit d'impôt recherche		7 106	7 106
RESULTAT COMPTABLE	2 560 770	- 982 741	1 578 028

Thermocompact et sa filiale française FSP-one, sont intégrées fiscalement. Les deux sociétés étant soumis à un IS de plus de 763 000 €, l'intégration pénalise la société de la contribution sociale sur cette décote qui ne s'applique pas proportionnellement au nombre de sociétés intégrées.

La convention d'intégration fiscale, prévoit que FSP-one verse à Thermocompact à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés une somme égale à l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle était imposée distinctement.

22. Situation fiscale différée et latente

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Amortissements dérogatoires	1 450 864
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 450 864
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	366 610
Participation des salariés	217 088
Autres	49 049
TOTAL ALLEGEMENTS	632 747
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	818 117

23. Etat des positions face aux risques

Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
BILAN					
Actifs financiers	Néant				
Passifs financiers					
Montant bruts sur lesquels s'appliquent les taux variables d'intérêts					
Emprunts moyen terme	2 233 759	487 764	492 621	1 253 374	
HORS BILAN : Néant					

Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
BILAN	
Actifs	
Disponibilités	496 396
Créances clients	712 505
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	14 069
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,27 dollar pour 1 euro)	220 000
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,335 dollar pour 1 euro)	300 000
POSITIONS CONDITIONNELLES	
(Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,..)	Néant

Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

24. Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Dividendes	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES					
FSP one	4 000 000	95,00 %	2 915 000	1 309 000	22 943 970
Pont de Chérury 38	5 993 514		2 915 000		1 422 634
HWA	2 173 364	99,97 %	2 186 783	3 852 888	10 131 184
Vietnam	718 626		2 186 783		499 955

Thermocompact présente des comptes consolidés en tant que société mère d'un groupe composé des sociétés FSP-one, FSP-one Inc. et Hi-Tech Wires Asia (HWA).

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

A. INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'activité, les résultats et la situation financière de Thermocompact

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des principaux agrégats et des commentaires suivants.

CHIFFRES CLES En milliers d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
Chiffre d'affaires net	30 364		19 670	
dont export		62 %		56 %
Matières et marchandises consommées	16 697	55%	10 113	57%
Autres charges externes	4 943	16%	4 275	22%
Charges de personnel	5 232	17%	4 410	22%
Excédent brut d'exploitation	3 040	10%	609	3%
Résultat d'exploitation	2 204	7%	- 367	- 2%
Résultat financier	297		- 33	
Résultat exceptionnel	277		+ 93	
Résultat net	1 578		- 51	
Marge brute d'autofinancement	2 050		804	
Investissements	492		187	
Effectif moyen inscrit	98		95	

La reprise de l'activité, les actions commerciales et les modifications de process mis en œuvre en 2009, ont permis d'utiliser l'outil à pleine capacité avec une rentabilité renforcée dégageant des résultats financiers en nette amélioration. En outre, la hausse des cours matières répercutée dans les prix de vente fait apparaître une croissance purement amplifiée en terme de compte de résultat, mais pénalisante en terme de besoin en fonds de roulement.

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Activité fils

Le commentaire fait l'année dernière était le suivant : « L'activité fils EDM est le marché du groupe le plus sensible aux phénomènes de conjoncture. En effet, son système de commercialisation, via des réseaux de distribution, en amplifie les variations par les effets de stockage, en cas de surchauffe, et de déstockage lors des ralentissements. De plus, en période de sous activité, les clients utilisent des fils plus bas de gamme, à temps de coupe plus long. ».

Sur 2010, l'effet est strictement inversé, cette activité a enregistré pour les produits fabriqués en France, une hausse de volume de 18 %, une hausse de cours répercutée de 2,6 millions d'euros, une augmentation des produits à plus forte valeur ajoutée pour aboutir à un chiffre d'affaires de 19 652 milliers d'euros (+50% versus 2009).

Activité revêtement de surface

Le chiffre d'affaires est passé de 6 575 à 10 712 milliers d'euros soit une hausse de 63% faisant suite à la baisse de 25% l'an passé. La part liée à la hausse des cours de l'or est d'environ 1 million d'euros.

Analyse du résultat d'exploitation

Le fort volume d'activité faisant suite aux mesures de rationalisation de 2009, a permis d'améliorer tous les indicateurs d'exploitation. Le plus notable est le ratio de matière qui logiquement se dégrade en cas de hausse des cours, la diminution du pourcentage dans un contexte de hausse de matière signifie une amélioration de la valeur ajoutée. Le poste d'autres charges externes augmente (+15%) par les charges variables qu'il contient : EDF, intérimaires, transport et entretien des équipements. La hausse des frais de personnel (+19%) est surtout le fait des avantages liés au résultat (intéressement).

Au global le résultat d'exploitation passe d'une perte de 367 milliers d'euros à un gain de 2 204 milliers d'euros.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

• L'endettement net

La trésorerie s'est améliorée de 1 415 milliers d'euros sur l'exercice, du fait :

- d'un flux généré par l'activité de + 3 429 milliers d'euros dont + 2 050 milliers résulte de la marge brute d'autofinancement, et 1 379 milliers de la variation positive du besoin en fonds de roulement. A noter que cette variation inclut une ressource liée au cadencement des impôts société pour 2 252 milliers d'euros.
- d'un flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements de - 415 milliers d'euros,
- d'un flux lié aux opérations de financement de réparti entre
 - 1 434 milliers d'euros de remboursement d'emprunts,
 - + 205 milliers d'euros de nouveaux emprunts
 - 369 milliers d'euros d'avance en compte courant aux entités du groupe.

A noter que deux emprunts ont été souscrits pour un total de 1.1 million d'euros mais étant alloués au fur et à mesure des travaux seul 80 milliers figurent dans l'endettement ci-dessus.

L'endettement bancaire moyen terme s'élève à 3 388 milliers d'euros. Il n'y avait pas d'utilisation de crédits court terme à la clôture de l'exercice. Les liquidités s'élèvent à 2 032 milliers d'euros. L'endettement bancaire net est donc de 1 356 milliers d'euros.

• Les principaux postes du résultat financier, de + 297 milliers d'euros, sont les suivants :

• intérêts bancaires	:	-	165	milliers d'euros
• intérêts « groupe »	:	+	77	milliers d'euros
• effets de change	:	+	388	milliers d'euros

Le gain est donc essentiellement dû aux effets de change, lors de la baisse de l'euro au premier semestre.

RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires et une plus value sur cession d'équipement à HWA.

Le montant d'impôt société, un produit de 983 milliers d'euros comprend la charge d'intégration fiscale, car Thermocompact et FSP-one étant toutes deux soumises à contribution sociale la décote n'a pu s'appliquer qu'une fois, et au crédit d'impôt recherche (7 milliers d'euros). Le crédit d'impôt est très faible notamment du fait de l'imputation de l'avance remboursable reçue de Oseo sur les bases de calcul.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 se solde donc par un bénéfice net comptable de 1 578 028,04 euros après enregistrement d'une participation pour les salariés de 217 milliers d'euros.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

en milliers d'euros	31 12 2010	dû en janvier 2011	dû en février 2011	dû en mars 2011
Fournisseurs français et effets à payer	2 245	1 114	1 131	
Fournisseurs Union Européenne	2 071	874	855	342
Fournisseurs Import	132	132		
Fournisseurs retenue de garantie	6			6
	4 454	2 120	1 986	348
Factures en litiges	47			
Factures non parvenues	444			
	4 945			

Fournisseurs français et effets à payer	1 251	722	526	3
Fournisseurs Union Européenne	1 929	953	494	482
Fournisseurs Import	34	34		
Fournisseurs retenue de garantie	4			4
	3 218	1 709	1 020	489
Factures en litiges	62			
Factures non parvenues	421			
	3 701			

La structure de paiement fournisseurs est inchangée, les valeurs sont uniquement impactées du volume d'activité.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le programme de recherche a été plus concentré sur de l'amélioration de produits existants. Un nouvel ingénieur a été embauché afin de pouvoir, en parallèle mené un projet à moyen terme.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan. Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 651 milliers d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des business plans et des enseignements de 2010, un programme ambitieux d'investissements a été lancé pour augmenter la capacité, rénover l'outil, avec pour objectif de minimiser l'impact environnemental tout en améliorant les conditions de travail et la fiabilité des produits fabriqués. Ce programme s'élève à 5.4 millions d'euros et sera essentiellement concentré sur 2011. Fort d'un outil plus performant, en particulier en revêtement de surface, il sera possible de proposer des dépôts sélectifs plus adaptés aux besoins clients.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

1/ Activité des filiales

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2010 :

- 95 % du capital de la société F.S.P-one, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) – 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est soldé par un bénéfice net de 1 422 634 euros pour un chiffre d'affaires de 22 943 970 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

- 99,97 % du capital de la société Hi Tech Wires Asia (HWA), société vietnamienne au capital de 3.000.000 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 499 955 €, pour un chiffre d'affaires de 10 131 184 €.

2/ Activité des sociétés contrôlées

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2010 :

- Indirectement 95 % du capital de la société F.S.P. – one Inc (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) – 36 Taunton Street, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 401 730 euros pour un chiffre d'affaires de 11 545 957 euros.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

RISQUE DE VARIATION DE COURS

La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison.

Concernant le risque de change, la société est exposée vis-à-vis du dollar par le risque de conversion de la filiale américaine et par le risque d'exposition commerciale sur les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie.

L'opportunité de couverture de change est étudiée mensuellement.

B. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

a) LES TITRES

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2010

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres		Droits de votes	
Banque Populaire Développement	423 738	27,5%	696 767	30,3%
CIC Banque de Vizille	85 116	5,5%	170 232	7,4%
Total : Partenaires Financiers	508 854	33,0%	866 999	37,7%
Sofil	309 521	20,1%	612 503	26,7%
Famille Mollard	91 195	5,9%	180 690	7,9%
Total : Management	400 716	26,0%	793 193	34,5%
Alto Invest	192 660	12,5%	192 660	8,4%
Inocap	145 367	9,4%	145 367	6,3%
Total : FCP Innovation	338 027	21,9%	338 027	14,7%
Public	297 258	19,3%	301 826	13,1%
Total général	1 544 855	100,2%	2 300 045	100,1%
Auto détention	2 892	0,2%	2 892	
Corrigé de l'auto détention	1 541 963	100,0%	2 297 153	100,0%

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

- La Banque Populaire Développement détient plus du quart du capital social et plus de 30% des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société SOFIL détient plus du dixième du capital social et plus du quart des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Alto-Invest détient un dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La Banque de Vizille détient plus du vingtième du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Monsieur Gilles MOLLARD et sa famille détiennent plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale.

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

(Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire
31/12/2009	1 544 855		
31/12/2008	1 544 855	231 728,25 €	0,15 €
31/12/2007	1 544 855	386 213,75 €	0,25 €

Le dividende est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des impôts, pour les personnes physiques domiciliées en France.

Concernant cet abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du CGI, une option est ouverte pour son assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire aux taux de 19 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net de 1 578 028,04 € de la façon suivante :

- 5% à la réserve légale, soit 78 901,40 €
- 0,75 € par actions au titre des dividendes, soit 1 158 641,25 €
- le solde, soit 340 485,39 € au poste « autres réserves »

AVIS DE REGULARISATION DONNES ET ALIENATIONS D' ACTIONS EFFECTUEES EN VUE DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES NON CONFORMES

Néant.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2010 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale du 10 juin 2010 a renouvelé l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cette faculté n'est utilisée que pour contracter un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat la société a, à la clôture, 2892 actions pour une valeur comptable de 37 662 euros, la valeur de portefeuille au 31 décembre 2010 s'élevant à 38 782 €.

ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETEEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

SOCIETES CONTROLEES – PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

b) Les mandataires sociaux

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération des mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2010 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence En euros
Jean-Claude Cornier				4 000
Gilles Mollard				4 000
Bernard Mollard				4 000
Chantal Cornier				4 000
NAXICAP PARTNERS				4 000
Michel Moggio				4 000
Amédée Nicolas				2 000
SOFIL				4 000

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact. Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais par la société SOFIL, qui refacture 170 967€, dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus par M Mollard.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

(Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

(Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Gilles MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur général de la société THERMOCOMPACT
- Président de la société FINANCIERE F.S.P., jusqu'à sa dissolution suite à la fusion absorption,
- Représentant légal de la société HWA,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Administrateur de la société SOFIMONT,
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même administrateur de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Administrateur de la société STBMA.

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société SOFIMONT,
- Président du conseil d'administration la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.,
- Administrateur de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES,
- Représentant permanent de la société S.E.C.M.H.,
- Président du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Président de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Représentant permanent de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE, elle-même administrateur de la société S.E.M.J.

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Les autres mandats détenus par Naxicap Partners sont les suivants :

Dénomination de la société	Forme juridique	Mandat exercé
ABBP INVESTMENTS	SAS	Membre du Comité Stratégique et de Contrôle
AFFIPRINT	SA	Membre du Conseil d'Administration
AGRAUXINE	SA	Censeur
ALIZE	SAS	Membre du Conseil d'Administration
ALTAVIA	SA	Membre du Conseil d'Administration
ALVEGA	SA	Membre du Conseil d'Administration
AQUALANDE	SA	Membre du Conseil d'Administration
ARDISSA	SA	Membre du Comité Stratégique
AUDILAB	SAS	Membre du Comité Stratégique
BAZILE TELECOM	SA	Membre du Conseil de Surveillance
CAPUCINE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CENTRAL TEST	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CFG	SA	Membre du Conseil d'Administration
CIRRUS INVESTISSEMENT	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
COLISEE	SAS	Membre du Comité Stratégique
COMPAGNIE DU SOLEIL	SAS	Membre du Comité Stratégique
CYLANDE	SA	Membre du Conseil d'Administration
DEFTA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
DIAMOCO	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
DIOBIS	SAS	Membre du Comité de Surveillance
DS PARTICIPATIONS	SA	Membre du Conseil d'Administration
EM TECHNOLOGIES	SA	Membre du Conseil d'Administration
EPB DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité Stratégique
EUROMETAL	SA	Membre du Conseil d'Administration
EUROPE ENVIRONNEMENT	SA	Membre du Conseil d'Administration
FIDES	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINAGAR	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE 12	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE AET	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE ANAVEO	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE APAP	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE COFRAD	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE COPLAN	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE DE BOISSY	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE DE L'AVENIR	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE DU CHEVAL VERT	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE ELITECH	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE GEE	SAS	Membre du Comité stratégique
FINANCIERE LA TURDINE	SA	Membre du Conseil d'Administration
FINANCIERE MS	SAS	Membre du Comité
FINANCIERE S.N.A.A.M.	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE THIBERT	SA	Membre du Conseil d'Administration
FINANCIERE VODOO	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE XD	SAS	Membre du Comité
FRUITE ENTREPRISES	SA	Membre du Conseil d'Administration
GARELLA HOLDING	SAS	Membre du Comité Stratégique
GOZOKI (NAXA)	SASU	Membre du Comité de Surveillance
GRIMAUD La Corbière	SA	Membre du Conseil de Surveillance
GROUPE ATHOME	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GROUPE INVEST	SAS	Membre du Comité d'Information
GROUPE LA BOUCHERIE	SA	Membre du Conseil d'Administration
GSM CONSULTING	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
ILLINIZA	SA	Membre du Conseil d'Administration

KERIA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
L&C	SAS	Membre du Comité de Direction
L. BERNARD	SA	Membre du Conseil d'Administration
LA VIE CLAIRE	SA	Membre du Conseil de Surveillance
MAAT FINANCES	SA	Membre du Conseil d'Administration
MAC	SAS	Censeur
MAC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
MAGIQUE	SAS	Membre du Comité de Surveillance
MAIKE	SA	Membre du Conseil d'Administration
MAIKE AUTOMOTIVE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
MONDIAL FRIGO	SAS	Membre du Comité Stratégique
MONDIAL FRIGO	SA	Membre du Conseil de Surveillance
NACTIS	SAS	Membre du Comité d'Orientation
NOALYS	SAS	Membre du Comité Stratégique
NORD SUD DEVELOPPEMENT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
OBER	SA	Membre du Conseil d'Administration
OPENDISC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
ORALIA INVESTISSEMENT	SA	Membre du Conseil d'Administration
ORALIA PARTENAIRES	SA	Membre du Conseil de Surveillance
P&A FINANCES	SA	Membre du Conseil d'Administration
PORT ADHOC	SAS	Membre du Comité Stratégique
PSF	SA	Censeur
PUBLI-CITES EXPANSION	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
RAGT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
RAVE	SA	Membre du Conseil d'Administration
RAVE CROISSANCE	SA	Membre du Conseil d'Administration
REMA YOU DEVELOPPEMENT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SALAISONS MORONI	SA	Membre du Conseil d'Administration
SERIMATEC DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité
SMG	SA	Membre du Conseil d'Administration
SOCIETE PARTICIPATION DU PONT ROUGE	SAS	Membre du Comité Stratégique
SOFILAB - FINANCIERE LA BOISSIERE	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SOFIMONT	SA	Membre du Conseil d'Administration
SOLARQUEST	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
SPC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
STANTEC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
TBR	SAS	Membre du Comité Stratégique
TECHNOLOGIE ROBOTIQUE PAGES - TRP	SAS	Membre du Comité de Surveillance
TEINTURERIES LA TURDINE	SA	Membre du Conseil d'Administration
THERMOCOMPACT	SA	Membre du Conseil d'Administration
TIDEC	SA	Membre du Conseil d'Administration
TOPCO	SAS	Membre du Conseil d'Administration
VEBIO	SAS	Président
XYNERGY	SAS	Membre du Conseil de Surveillance

Amédée NICOLAS

- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société Alize,
- Représentant permanent de Naxicap au comité stratégique de la société Audilab,
- Directeur général de la Banque populaire développement,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société EM Technologies
- Représentant permanent de Natixis Private Equity au comité d'Euro Capital,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société MAAT Finances,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société Maike,
- Président du conseil de surveillance de Naxicap Partners,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société P&A Finances,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société SMG,
- Membre du comité stratégique de la société Participation du Pont Rouge,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société Sofimont,
- Administrateur de Thermocompact.

Chantal CORNIER

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Danielle MOLLARD, représentant permanent de la société SOFIL, administrateur

- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL.

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique)
- Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, le mandat d'administrateur de la société SOFIL arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par conséquent, nous vous proposons de soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes dudit exercice une résolution relative au renouvellement dudit mandat pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

C. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce)

1/ CONSEQUENCES SOCIALES

L'effectif moyen de la société a été de 98 personnes sur l'exercice 2010.
L'horaire est de 35 heures.

Effectif moyen de l'exercice	101
Effectif au 31 décembre 2010	98
Effectif à temps partiel	5
Nombre de recrutements en CDI	5
Nombre de recrutements en CDD	9
Nombre de départs (hors licenciements)	4
Nombre de licenciements	2
Nombre de jours d'absence	1 859
Masse salariale hors charges	3 253 399 €
Nombre d'accidents du travail	22
Dépenses formation	33 754 €
Nombre d'heures de formation	627
Nombre de personnes formées	45
Nombre de personnes handicapées	3
Nombre d'intérimaires moyen	16
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	Oui
Existence d'un contrat d'intéressement	Oui

2/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

La société est conforme aux nouveaux seuils de rejets imposés par l'arrêté ministériel du 30 juin 2006. Nos différents déchets dangereux ou non dangereux sont envoyés vers des centres agréés, et sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets. La société a la certification environnementale ISO 14001 ainsi que la certification ISO 9001 et ISO TS 16 949 (automobile). Les contrôles de la DRIRE confirment le bon fonctionnement et l'efficacité de nos procédés.

Nous continuons toujours à travailler avec VEOLIA, prestataire de la gestion de notre station de traitement des effluents, pour réduire au maximum les valeurs de nos rejets liquides.

ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DRIRE, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales. Le site de Metz Tessy est assuré contre les risques pollution.

D. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Il convient de préciser qu'entre le 1er janvier 2011 et la date à laquelle le présent rapport a été établi, aucun événement important ne s'est déroulé.

E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à 430,65 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 143 euros.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, en euros.

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN d'EXERCICE					
Capital social	5 142 852,39	5 142 852,39	5 142 852,39	5 142 852,39	4 000 000
Nombre d'actions ordinaires	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 201 555
OPERATIONS & RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 363 862	19 670 821	31 179 244	34 626 867	30 762 935
Résultat avant IS, Participation, dotation aux amortissements, dépréciations & provisions	3 355 902	58 625	2 077 239	766 785	4 104 175
Impôt sur les bénéfices	982 741	- 254 462	299 133	212 423	906 758
Participation des salariés	217 088		96 159		285 120
Dotations amortissements, dépréciations & provisions	578 044	364 145	816 272	- 51 685	1 356 058
Résultat net	1 578 028	-51 058	865 675	606 046	1 556 239
Résultat distribué	1 158 641		231 728	386 214	386 214
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après IS, Participation, avant dotation amortissements, dépréciations & provisions	1,39	0,20	1,09	0,36	2,42
Résultat après IS, participation, dotation amortissements, dépréciations & provisions	1,02	-0 .03	0,56	0,39	1,3
Dividende attribué	0,75*		0,15	0,25	0,25
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	98	95	108	109	111
Masse salariale	3 756 768	3 056 439	3 951 554	3 886 178	3 895 367
Charges sociales	1 475 443	1 353 409	1 632 260	1 659 883	1 615 671

* soumis à l'approbation de l'AG statuant sur les comptes 2010.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,
- donner quitus aux administrateurs,
- approuver les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'un administrateur,

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 28 mars 2011

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention de prestations de services avec la société SOFIL

La société SOFIL met à la disposition des sociétés du groupe (Thermocompact, FSP one et Hi-Tech Wires Asia) ses ressources dans les domaines suivants : direction, communication externe et interne, administratif et financier.

Cette convention couvre, depuis le 1er janvier 2007, les prestations récurrentes et spécifiques réalisées par la société SOFIL qui sont rémunérées sur la base des coûts supportés, augmentés d'une marge de 15%.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice une somme de 351.701 € H.T.

- **Hypothèque sur le bâtiment de votre société situé à Metz-Tessy**

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2006 a autorisé votre société à consentir une hypothèque sur le bâtiment inscrit dans ses comptes et situé à Metz-Tessy, en garantie de prêts accordés à votre filiale vietnamienne Hi-Tech Wires Asia par le Crédit Agricole des Savoie et par la Banque Populaire des Alpes à hauteur d'une somme de 1.000.000 euros par banque et ce afin de financer en 2007 l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment de votre filiale au Vietnam.

Au 31 décembre 2010, le solde de ces prêts dans les comptes de la filiale vietnamienne s'élève à 1.253.146 €.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 28 mars 2011,

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MAI 2011

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 430.65 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 143 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

TROISIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 1 578 028,04 €, approuve l'affectation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 5% à la réserve légale, soit 78 901,40 €
- 0,75 € par action au titre des dividendes, soit 1 158 641,25 €
- le solde, soit 340 485,39 € au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, le dividende des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire*	Abattement par action
31/12/2009	1.544.855	0 €		/
31/12/2008	1.544.855	231 728,25 €	0,15 €	0,06
31/12/2007	1.544.855	386 213,75 €	0,25 €	0,10

* distribution éligible pour sa totalité à la réfaction de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France.

QUATRIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de Trente Sept Mille Euros (37.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2010.

SIXIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 63 485 K€ et un résultat net bénéficiaire de 3 720 K€, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

SEPTIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à Vingt (20) euros.

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée, et qu'elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 10 juin 2010 dans sa 12ème résolution.

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société SOFIL arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2010, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Madame Danielle MOLLARD, représentant permanent de la société SOFIL, a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.